

Gex, le 22 mars 2011

11/01/EB/MLS/N°02

COMPTE-RENDU DU 14 MARS 2011

CONSEIL MUNICIPAL

- PRÉSENTS** : Monsieur PAOLI, Maire
Messieurs DUNAND, BELLAMY, PELLETIER, GREGGIO
Mesdames MARET, DINGEON, PAYAN Adjoints.
Messieurs MARCEAU, HELLET, SICARD, DANGUY, ROBBEZ,
LEROY, AMIOTTE, GAVILLET, REDIER de la VILLATTE.
Mesdames JACQUET, COURT, DECRE, SCHULLER (a donné
procuration pour le point n°1), MOREL-CASTERAN, GILLET,
ASSENARE, CHAPON, BLANCHARD.
- POUVOIRS** : Madame MOISAN donne pouvoir à Monsieur PAOLI,
,
Madame KAHNERT donne pouvoir à Monsieur AMIOTTE,
Madame CHARRE donne pouvoir à Monsieur REDIER de la VILLATTE.
- SECRÉTAIRE** : Monsieur DUNAND a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.



APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2011

• REMARQUES

Monsieur AMIOTTE fait remarquer qu'il y a une erreur en page 1 sur la délibération portant sur la demande de subvention de l'église, dans le montant des travaux, de 33,16 €.

Monsieur le Maire : « Des précisions ont été apportées : les commentaires qui figuraient entre parenthèse dans le compte-rendu du 17 janvier 2011 étaient la rectification de l'erreur relevée par Madame KAHNERT ».

(Le montant de la phase se rapportant au chœur et transept a été inscrit dans la délibération pour 225.000 € au lieu de 255.220 €. Le montant HT s'élève à 951.283,84 € (255.220 € + 373.160 € + 222.500 € + 11,8 % de la somme des trois éléments précédents).

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR : (envoyé et publié le 04 mars 2011))

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS :

- 1) Constitution de provisions pour risques,
- 2) Budget primitif 2011- commune,
- 3) Budget primitif 2011 - ZA,
- 4) Budget primitif 2011 - forêt,
- 5) Programme travaux forêt 2011,
- 6) Programme des coupes 2011,
- 7) Engagement de maintien sur pied d'arbres bios sur 30 ans,
- 8) Organisation de séances de cinéma gratuites le 08 mars 2010 dans le cadre de la journée de la femme,
- 9) Remboursement aux agents des frais liés aux visites médicales dans le cadre d'un recrutement,
- 10) Acquisition des parcelles AH 331 et 333 appartenant à la SCI Hameau de Belle Ferme – résidence du Dôme de Cristal par cession gratuite en bordure de la voie de contournement RD 984^e,
- 11) Nouvelle dénomination des rues de Lyon et de Derde,
- 12) Contribution aux dépenses de l'enseignement privé,
- 13) Subventions 2011,
- 14) Protection fonctionnelle,
- 15) Modification de baux place de la visitation,
- 16) Cession gratuite de la parcelle de terrain section C 182 chemin des Galas – ancien réservoir d'eau potable à Melle DE ANTONI Bénédicte et Mr DE ANTONI Johann,
- 17) Subvention pour ravalement de façades du centre ville de Gex,
- 18) Désignation du représentant de la commune au sein du conseil de surveillance de SOLLAR – renouvellement,
- 19) Avenant à la convention générale Ville de Gex/MJC,
- 20) Avenant à la convention d'objectifs Ville de Gex/MJC,
- 21) Avenant à la convention socio-culturelle Ville de Gex/Animation de Quartiers,
- 22) Convention financière avec l'association USPG Rugby,
- 23) Règlement de formation des agents municipaux,
- 24) Création d'un sas d'entrée pour l'espace Perdtemps – dépôt du permis de construire,
- 25) Subvention exceptionnelle à l'Animation de Quartiers pour le remplacement d'un agent mis à disposition par la commune, absent,
- 26) Convention d'objectifs 2011-2012 avec l'Office de Tourisme.

27) Aménagement de la ludothèque – demande de subvention CAF.

COMMISSIONS :

- 1) Compte-rendu de la commission urbanisme du 08 février 2011 présenté par Madame DINGEON,
- 2) Comptes-rendus de la commission voirie-bâtiments-transports du 18 janvier 2011 et 16 février 2011 présentés par Monsieur PELLETIER,
- 3) Comptes-rendus de la commission environnement-forêt du 30 novembre 2010 et du 08 février 2011 présentés par Monsieur SICARD,
- 4) Comptes-rendus de la commission finances du 24 janvier 2011 et 21 février 2011 présentés par Monsieur DUNAND,
- 5) Compte-rendu de la commission affaires économiques et tourisme du 03 février 2011 présenté Madame PAYAN.
- 6) Compte-rendu de la commission Affaires Sociales du 15 février 2011 présenté par Madame MOISAN.

QUESTIONS DIVERSES :

- ◆ Lecture des décisions :
 - ✓ Contrat pour les transports scolaires et du centre de loisirs de la commune de Gex 2011-2013,
 - ✓ Contrat de prêt multi-index reconstituable – emprunt de 2.651.000 € auprès de la Caisse d'Épargne,
 - ✓ Remboursement par anticipation d'emprunts,
 - ✓ Marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en valeur de la place de la Fontaine – avenant n°1,
 - ✓ Aménagement de la fontaine des 4 Goulettes et de ses abords lot n°2 serrurerie,
 - ✓ Contrat de cession d'un droit d'exploitation de spectacle avec le Groupe Théâtral Gessien le 25 février 2011 au Carré des Arts,
 - ✓ Remboursement par anticipation d'emprunts,
 - ✓ Contrat d'engagement avec l'association « Tête de Colonne du 1^{er} Régiment de Grenadiers de la Garde Impériale de Dijon » dans le cadre de la fête de l'oiseau 2011,
 - ✓ Maîtrise d'œuvre pour la mise en valeur de la place de l'Horloge – esquisse,
 - ✓ Contrat de maintenance du réseau de vidéo protection installé sur le territoire communal,
 - ✓ Marché de fourniture et de mise en place de matériels pour les manifestations à l'espace Perdtemps,
 - ✓ Contrat de cession d'exploitation de spectacle avec l'association « UPERCUT » dans le cadre du carnaval le 15 mars 2011,
 - ✓ Création d'une régie d'avance pour les sorties et voyages du conseil municipal des jeunes,
 - ✓ Marché d'achat de fournitures électriques sur catalogue,

- ✓ Extension du centre de loisirs – salle d'activités au groupe scolaire des Vertes Campagnes,
- ✓ Entretien des gazons par opération mécanique au complexe sportif de Chauvilly – année 2011,
- ✓ Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue des Usiniers et la rue du Creux du Loup,
- ✓ Mission d'ordonnancement – pilotage – coordination des travaux (O.P.C) – aménagement du complexe sportif Le Turet.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

I. CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge.

Les provisions constituent soit une opération d'ordre semi-budgétaire se traduisant au budget uniquement par une dépense de fonctionnement (la dotation), soit une opération d'ordre budgétaire comprenant au budget à la fois une dépense de fonctionnement (la dotation) et une recette d'investissement de même montant (la provision).

L'article R. 2321-3 du CGCT prévoit qu'en principe, les provisions sont semi-budgétaires dans la mesure où elles ne donnent pas lieu à inscription de crédits en section d'investissement. Par dérogation, les provisions sont budgétaires lorsque l'assemblée délibérante décide d'inscrire les provisions en recette de la section d'investissement.

La commune doit provisionner en fonction du risque financier encouru estimé.

Pour l'application du 29° de l'article L. 2321-2 du CGCT, une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante dans les cas suivants :

- dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ;
- dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la commune à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective. Cette provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité ou de dépréciation de la créance ou de la participation, estimé par la commune.

La provision pour participation prend également en compte le risque de comblement de passif de l'organisme. Pour les garanties d'emprunts, la provision est constituée à hauteur du montant que représenterait la mise en jeu de la garantie sur le budget de la commune en fonction du risque financier encouru ;

- lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Nous avons, à ce titre, un certain nombre d'encours pour lesquels les chances de recouvrement sont assez incertaines, pour lesquelles le comptable a engagé des poursuites.

Les redevables étant, soit soumis à une procédure de règlement judiciaire ou engagés dans le cadre d'une procédure pour endettement.

La provision nécessaire pour couvrir ces risques de dépréciation s'élève à 16.648,44 €.

D'autre part, Madame IBOS STICKLAND a engagé, à l'encontre de la commune, une procédure suite aux pluies torrentielles de juin 2009.

Les dommages qu'elle estime avoir subis s'élève à 80.000 €.

Nous vous proposons de constituer une provision.

Les provisions constituées seront utilisées si le risque est avéré, dans le cas contraire elles seront reprises. Elles sont inscrites au budget 2011.

Il vous est proposé d'opter pour le régime dérogatoire.

• **REMARQUES :**

Monsieur AMIOTTE : « C'est la première fois que l'on vote un budget de provision, est-ce du à l'arrivée du nouveau Receveur ou est-ce une obligation légale ? »

Monsieur le Maire : « C'est une obligation légale, ceci permet d'informer sur les contentieux en cours et le volume des créances douteuses au bénéfice de la commune ».

Monsieur SICARD : « Comment sera déterminé le montant de la provision en cas de contentieux ? »

Monsieur le Maire : « Dans le cadre d'un contentieux le montant des indemnités est déterminé sur la base d'un rapport d'expert, il est en effet difficile de l'estimer au préalable dans le cas des inondations à Belle Ferme il a été provisionné à hauteur de la demande de Madame IBOS STICKLAND ».

◆ **DÉLIBÉRATION**

CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES

VU la note de synthèse,

VU l'article R.2321-3 du CGCT,

CONSIDERANT :

- que le régime de droit commun pour la constitution de provision est le régime semi-budgétaire,

- qu'au terme de l'article R.2321-3 l'assemblée délibérante peut décider du passage de celui-ci au régime budgétaire, une fois par mandat de l'assemblée délibérante,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'opter pour le régime budgétaire à compter du budget 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'opter pour le régime budgétaire, pour la constitution des provisions pour risques obligatoires.

II. BUDGET PRIMITIF 2011 - COMMUNE

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Par rapport à la commission des finances du 24 janvier 2011 ont été rajoutés :

- 8.000 € pour l'acquisition de matériel informatique à Parozet,
- 8.000 € pour l'acquisition de mobiliers pour le Clos des Abeilles,
- 14.000 € pour le hall mairie,
- 5.000 € pour le financement des subventions de ravalement de façades,
- 40.000 € pour les subventions aux associations,
- 19.300 € pour la subvention au CCAS,

Soit 35.000 € de dépenses supplémentaires en investissement financés par 35.000 € d'emprunt et 59.300 € de dépenses supplémentaires en fonctionnement financés par la réduction du virement à la section d'investissement.

Dépenses d'équipement : 3.423.600 €

Emprunts : 1.436.559 €

96.648,44 € de provisions ont été constitués (voir délibération à ce propos).

Le budget qui vous est proposé, comportant les modifications précitées, a été élaboré en tenant compte des orientations débattues lors du DOB le 17 janvier 2011.

LES ORIENTATIONS POUR L'EXERCICE 2011

INVESTISSEMENT

- Limiter l'investissement en dehors des projets du mandat, pour lesquels une enveloppe a été fixée à 2,2 M€ (2009), augmentée de 5 % par an.
- L'opération giratoire RD 1005 sera financée par la vente de patrimoine constructible.

MAÎTRISE DES FRAIS FINANCIERS

En inscrivant les projets de travaux uniquement quand ils sont prêts à être lancés, niveau APD.

Ceci permettra de limiter auprès des organismes financiers les réservations de crédits pour financer les investissements. Celles-ci nous contraignant par la suite et annulant les efforts que l'on peut faire en terme de gestion de la dette et de trésorerie.

RENFORCER LE CONTRÔLE DES DEPENSES

En maintenant l'augmentation de celles-ci à un niveau inférieur à l'évolution de nos recettes réelles dans le but de maintenir ou augmenter la marge de manœuvre et la capacité d'autofinancement de la commune, en diminution ces dernières années du fait de la création de services supplémentaires (centres de loisirs financés à plus de 50 % par la commune et la garderie 20 %).

Ne pas augmenter les taux d'impositions (engagement pour le mandat) et ce malgré la modification de la structure des recettes fiscales de la commune.

DÉSENDETTER

Remboursement des 800.000 € de dette par anticipation.

L'état des remboursements intégrant les remboursements anticipés est joint au budget (à ce jour 734.202,59 € de remboursement ont été engagés par anticipation).

FISCALITE :

Pas de hausse de la fiscalité.

Les taux seront fixés en considérant les ajustements techniques liés à la réforme.

SECTION FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles s'élèvent à 8.517.798,00 € (indiqué au DOB : 8.522.498,00 €) soit une hausse de 5,42 % par rapport à 2010 et non 5,47 %.

Les recettes réelles s'élèvent à 11.476.600,00 €, compte tenu d'une CFG de 2.915.000 € qui nous permet de financer 800.000 € de remboursement anticipé d'emprunt.

Le solde dégagé de l'épargne brute, 2.958.802,00 € permet de couvrir la charge de la dette (inscrite à 1.690.000,00 €, 890.000,00 € au titre des remboursements à échéance et 800.000,00 € par anticipation) et de disposer de 1.268.802,00 € pour financer de nouveaux investissements.

Le solde de 2.958.802,00 € est constitué :

- de 2.522.153,56 € de virement à la section investissement,

- de 340.000,00 € d'amortissement,
- de 96.648,44 € de provisions (délibération au cours de ce conseil municipal).

SECTION INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement, compte tenu des rajouts précités, s'élèvent à 3.423.600,00 € et 88.000,00 € pour le financement de la 2^{ème} tranche de paiement de l'immeuble rue Charles Harent.

Ces dépenses étaient financées par :

- 56.239,00 € de subventions notifiées,
- 750.000,00 € correspondant à la TLE et au FCTVA,
- 1.436.559,00 € d'emprunts.

Le solde provenant des montants disponibles sur la section de fonctionnement non affecté au remboursement du capital des investissements.

Les principaux investissements sont les suivants :

- Reprise et raccordement des eaux pluviales rue du Creux du Loup, réseaux secs et reprise de la chaussée.
- Reprise partie médiane rue de Rogeland.
- Rue des Usiniers AEP et EU, réseaux secs, chaussée et circulation piétonne.
- Etude giratoire RD 1005.
- Chaussée chemin du Bois de la Motte.
- Route de Mourex (voie à hauteur de SOS Animaux).
- Piscine : carrelage.
- Extension centre de loisirs.
- SAS halle Perdtemps.
- Travaux à l'église.
- Cimetière : columbarium et allées.
- Chenaux, vestiaires et arrosage automatique terrain de foot à Chauvilly.
- Fibre optique.
- Acquisition centre social.
- Divers mobiliers écoles, services...
- Place de l'Appétit.

• REMARQUES :

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il a demandé à Monsieur BLEAUT de remettre le budget sous sa forme officielle, sans les commentaires habituels destinés à faciliter la lecture et la compréhension des

documents budgétaires. Bien entendu les commentaires seront apportés lors des différentes commissions conduisant à l'élaboration du budget.

Il faudra voir si cette présentation vous convient et me faire part de vos remarques.

Il donne lecture et commente les différents éléments figurant dans les documents remis aux conseillers municipaux.

Monsieur AMIOTTE : « Je ne vais pas répéter les remarques que j'ai faites lors du DOB sur ce budget, nous voterons contre.

Par contre, pour la première fois, nous disposons d'un document comptable de la trésorerie générale pour le budget primitif. Nous apprécions cette nouvelle présentation. Est-ce dû à la présence du nouveau Receveur ? »

Monsieur le Maire : « Qu'avez-vous donc contre le nouveau Receveur ? Vous savez nous agissons à la demande des conseillers nous avons eu beaucoup de remarques sur la présentation du budget. Nous avons toujours pensé qu'avoir les éléments budgétaires accompagnés des commentaires et des réponses aux questionnements que ceux-ci pouvaient suggérer était une bonne manière de travailler. Là c'est un peu abrupt, ce n'est qu'une question de grille ».

Monsieur AMIOTTE : « Je trouve qu'avoir les deux présentations c'est bien ».

Monsieur le Maire : « Non, nous ne ferons pas les deux vous aurez les commentaires lors des commissions de préparation et nous vous remettrons les documents officiels lors des séances du conseil ».

Monsieur AMIOTTE : « Comme nous l'avons déjà précisé lors du DOB nous ne sommes que partiellement satisfaits des choix de ce budget primitif. Deux points qui sont satisfaisants :

- l'inscription des travaux au budget uniquement quand les projets seront prêts permettra d'éviter de payer les intérêts des emprunts alors que les travaux ne sont pas faits.
- le remboursement d'une partie de la dette en profitant de la manne de la CFG.

Par rapport au contrôle des dépenses budgétaires, nous percevons mal les économies de salaire liées à la reconquête communale.

On ne voit pas bien quels sont les salaires qui vont disparaître et ceux qui vont apparaître ; il y a un flou à ce niveau là.

Concernant les dépenses énergétiques, étant donné que nous sommes entrain de faire un diagnostic, il eut été souhaitable de prévoir, dès cette année, des crédits pour des travaux d'isolation à la halle Perdttemps, car il n'y a pas besoin d'étude thermographique pour connaître la déperdition d'énergie dans ce bâtiment.

Dans le but de faire des économies il eut été judicieux de faire des coupures budgétaires sur les caméras, car comme tout le monde le sait, au vu de l'expérience anglaise, elles ne servent à rien !

Comme vous l'avez précisé on fait un pallier fiscal, les taux 2011 sauf ajustement technique du fait de la réforme fiscale, demeurent au niveau de 2009. Remarquons tout

de même que les taux ont bien augmenté en 2009 contrairement à votre engagement de ne pas augmenter la fiscalité.

Monsieur le Maire : « Pour les travaux, il est de plus en plus difficile d'avoir un calendrier respecté, pour leur exécution. Citons à titre d'exemple, un des gros investissements de ce mandant, le Turet, que vous avez suivi, puisque vous faites parti de cette commission, pour lequel un certain nombre de problèmes, techniques, puis liés à l'appel d'offres (appel d'offres infructueux) ont retardé le commencement du chantier et conduit implicitement au non respect du calendrier fixé.

Sur le contrôle des dépenses, il y a une chose que je ne comprends pas bien au sujet de la consommation d'énergie. Il y a une étude lancée avant d'engager des crédits, il faut bien connaître les résultats des études et les réponses qui seront apportées par les techniciens.

Sur la reconquête communale et la répartition des salaires, là non plus je n'ai pas bien compris. La commune, en fonction de l'état d'avancement de construction des bâtiments reprend progressivement l'activité centre de loisirs, l'animation de Quartiers conservera toujours des activités et disposera des moyens pour les mener à bien.

Pour les caméras, on a tous une appréciation différente sur ce sujet. Il n'y a pas de caméra supplémentaire cette année, nous ajoutons simplement de la fibre optique.

Pour les impôts, nous n'allons pas revenir sur le débat de 2008 au cours duquel les choses ont été clairement posées, à savoir : que pour financer les deux investissements importants du mandat il était nécessaire de disposer de 350.000 € supplémentaires par an. Nous avons décidé, à ce moment là, de partir sur ces projets et de nous donner les moyens financiers nécessaires. Ceci avait été approuvé par une large majorité du conseil municipal.

Je tiens à vous rappeler une nouvelle fois que de 1995 à 2008, soit pendant 13 ans, il n'y a pas eu d'augmentation des taux communaux.

Effectivement, nous nous sommes engagés à ne pas augmenter de nouveaux les taux pendant la durée du mandat ».

Monsieur AMIOTTE : « Vous vous êtes engagés à ne pas augmenter les impôts pendant le mandat, mais vous les avez bien augmentés en 2009 ».

Monsieur le Maire : « Ceux-ci ont été augmentés en début de mandat pour réaliser les équipements précités et ils ne l'ont pas été par la suite ».

Monsieur AMIOTTE : « Pour le centre de loisirs, il faudrait que l'on ait un bilan afin de savoir ce qui va être rajouté, ce qui va être enlevé, ça c'est important.

Il est nécessaire d'avoir ces éléments pour des dépenses qui interviendront en 2012 ».

Monsieur le Maire : « Vous avez eu ces éléments lorsque l'on a décidé de l'extension de la capacité du centre de loisirs ».

Monsieur REDIER de la VILLATTE : « C'est la première fois que je vote un budget prévisionnel sans pouvoir voter les taux, ceci n'est pas une critique à l'égard de la commune mais plutôt sur le mode de fonctionnement de l'Etat. C'est inacceptable, alors que nous sommes en mars, de ne pas savoir à quelle sauce nous allons être

mangés, bien que pour cette année nous sachions qu'il n'y aura pas d'incidences en termes de recettes, nous n'avons aucune certitude sur les années suivantes.

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas notre fait, vous le savez. C'est effectivement très difficile de travailler dans ces conditions, les notifications doivent intervenir fin mars de la part de l'Etat ».

DÉLIBÉRATION

BUDGET PRIMITIF 2011 - COMMUNE

VU le débat d'orientation budgétaire du 17 janvier 2011,

VU la note de synthèse,

VU les documents budgétaires présentés : état de la dette, état des emprunts garantis, concours aux associations, état des ICNE, évolution de la dette, ventilation par fonction et sous fonction des deux sections, tableau des effectifs, la présentation consolidée des budgets et les différents états,

VU les comptes-rendus des commissions des finances du 24 janvier 2011 et du 21 février 2011,

Le budget a été voté par chapitres et opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'ensemble des chapitres des sections fonctionnement et investissement,

Le budget primitif ainsi adopté s'équilibre à 11.476.600 € en fonctionnement et à 5.201.600 € en investissement.

Madame CHARRE et Monsieur REDIER de la VILLATTE se sont abstenus. Madame KAHNERT (procuration), Messieurs AMIOTTE et GAVILLET ont voté contre.

III. BUDGET PRIMITIF 2011 - ZA

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La cession des deux ateliers qui étaient loués à l'Aiglette ne nous permet plus de disposer de recettes suffisantes en fonctionnement permettant de voter le budget primitif sans reprendre le résultat antérieur.

Les règles comptables permettent de reprendre celui-ci par anticipation après visa du trésorier.

Le budget qui vous est présenté inclut donc les résultats de l'exercice 2010 et les restes à réaliser s'y rapportant.

Résultat fonctionnement : 63 668,42 €

Résultat investissement : -104 170,06 €

Ces résultats seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors du vote du CA 2010.

Restes à réaliser dépenses investissement : 13.608,85 €, il s'agit de travaux de signalisation.

Restes à réaliser recettes investissement : 118.000,00 €, il s'agit de la vente Autocentre Technique.

Le budget compte tenu de ce qui précède s'équilibre, en fonctionnement à 65.668,42 € et en investissement à 408.000,00 € compte tenu de la reprise des résultats antérieurs.

Un versement de la ZA à la commune pourra éventuellement être effectué en 2011.

REMARQUES :

Monsieur AMIOTTE : « Pourquoi y-a-t-il un état visé du receveur joint au budget et qu'il n'y est pas dans la forêt ? »

Monsieur BLEAUT précise que dans le cadre du budget ZA nous avons été dans l'obligation de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2009, car sans cela il nous était impossible de voter un budget en fonctionnement. En effet, du fait de la vente des deux ateliers du bâtiment relais, nous n'avons plus de recettes en fonctionnement.

La reprise des résultats antérieurs par anticipation nécessite d'obtenir le visa du Receveur. Nous n'avons pas procédé à la reprise des résultats par anticipation pour la forêt.

◆ DÉLIBÉRATION

BUDGET PRIMITIF 2011 - ZA

VU le débat d'orientation budgétaire du 17 janvier 2011,

VU la note de synthèse,

VU les documents budgétaires présentés : état de la dette, état des ICNE, évolution de la dette, ventilation par fonction et sous fonction des deux sections, la présentation consolidée des budgets,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 24 janvier 2011,

VU le visa du trésorier concernant la reprise par anticipation des résultats 2010, en date du 02 mars 2011,

VU les informations statistiques et fiscales remises,

Le budget a été voté par chapitres en fonctionnement et en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de reprendre par anticipation les résultats 2010.

- **APPROUVE** le budget par chapitre en fonctionnement et par opération et crédits non ventilés en opération en section investissement, proposé par Monsieur le Maire.

Le budget primitif ainsi adopté s'équilibre à 408.000,00 € en investissement et à 65.668,42 € en fonctionnement.

IV. BUDGET PRIMITIF 2011 - FORÊT

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le projet de budget a été présenté en commission le 08 février 2011.

Il a été présenté compte tenu des dépenses proposées par l'ONF : 88.293,00 € et des recettes provenant des ventes de bois projetées : 162.000,00 €.

Nous avons ajouté les sommes nécessaires à l'amortissement d'une acquisition mobilière pour un montant de 500 €, inscription qui ne modifie pas l'équilibre budgétaire.

L'ONF a proposé des travaux de confortement en deux points de la route du creux de l'envers, ces sommes seront inscrites en décision modificative lors de la reprise des résultats (montant 30.379,00 €).

• REMARQUES

Monsieur AMIOTTE : « Quelle est la signification de l'écriture page 7 du budget ? »

Monsieur BLEAUT : « Je n'ai pas l'explication ».

(A noter : il s'agit d'une écriture effectuée lors du contrôle de cohérence du document qui eût dû être effacée).

◆ DÉLIBÉRATION

BUDGET PRIMITIF 2011 - FORÊT

VU le débat d'orientation budgétaire du 17 janvier 2011,

VU la note de synthèse,

VU les documents budgétaires présentés : état de la dette, état des ICNE, évolution de la dette, ventilation par fonction et sous fonction des deux sections, la présentation consolidée des budgets,

VU les comptes rendus de la commission environnement du 30 novembre 2010 et du 08 février 2011,

VU les informations statistiques et fiscales remises,

Le budget a été voté par chapitres et opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget par chapitre en fonctionnement et par opération et crédits non ventilés en opération en section investissement, proposé par Monsieur le Maire.

Le budget primitif ainsi adopté s'équilibre à 46.444,00 € en investissement et à 170.820,00 € en fonctionnement.

V. PROGRAMMES TRAVAUX FORÊTS 2011

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Lors de la commission forêt, l'ONF a présenté le bilan des travaux 2010 et les propositions pour l'année 2011.

Celui-ci porte sur les travaux habituels d'entretien des parcelles et des infrastructures.

En investissement, outre les travaux annuels de régénération, des projets ont été présentés pour la réalisation de travaux de soutènement au Creux de l'Envers.

Les crédits suffisants pour financer les travaux d'investissement ne pourront être inscrits qu'après constatation des résultats 2010 (explications données dans la note de synthèse du BP 2011).

L'ensemble des travaux d'entretien sont inscrits pour un montant de 48.079,00 € HT, ceux d'investissement pour 40.844,00 € HT.

♦ DÉLIBÉRATION

PROGRAMME TRAVAUX FORÊT 2011

VU la note de synthèse,

VU le budget primitif 2011,

VU les comptes-rendus des commissions environnement du 30 novembre 2011 et 08 février 2011,

VU le programme présenté par l'ONF, joint à la présente,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réaliser en 2011 les travaux définis dans le programme annexé à la présente, pour un montant de 88.923,00 € HT dont 40.844,00 € HT concernent les travaux d'investissement et 48.079,00 € HT concernent les travaux de fonctionnement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis se rapportant aux opérations énumérées dans le programme.

VI. PROGRAMMES DES COUPES 2011

◆ **NOTE DE SYNTHÈSE**

En cette période de l'année, il convient de fixer le programme des coupes et la destination des produits (vente ou délivrance) à marquer dans les forêts de la commune.

En fonction des indications données par le document d'aménagement qui définit la gestion des forêts et de l'état des peuplements, il vous est proposé les coupes mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Parcelles	Volume estimé en m3			Destination
	Résineux	Feuillus	Taillis	
7	696	174		Contrat à la mesure du pied
8	315	135		Contrat à la mesure du pied
9	312	78		Contrat à la mesure du pied
84	119	51		Contrat bois façonnés
96	152	38		Vente publique en bloc sur pied
97	300			Vente publique en bloc sur pied
6	342	38		Contrat à la mesure du pied
45	660			Contrat bois façonnés
47	203	87		Contrat bois façonnés
I	616	154		Vente publique en bloc sur pied
K	360	40		Vente publique en bloc sur pied
Y	840			Vente publique en bloc sur pied

Le montant estimé des recettes s'élève à 162.000 € HT.

◆ **DÉLIBÉRATION**

PROGRAMME DES COUPES 2011

VU la note de synthèse,

VU le compte-rendu de la commission environnement du 08 février 2011,

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la lettre de l'Agent patrimonial de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2011 dans les forêts soumises au régime forestier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2011 au martelage des coupes désignées ci-après.

- **PRECISE** la destination des coupes et leur mode de commercialisation :

COUPES A MARTELER :

Parcelles	Volume estimé en m3			Destination
	Résineux	Feuillus	Taillis	
7	696	174		Contrat à la mesure du pied
8	315	135		Contrat à la mesure du pied
9	312	78		Contrat à la mesure du pied
84	119	51		Contrat bois façonnés
96	152	38		Vente publique en bloc sur pied
97	300			Vente publique en bloc sur pied
6	342	38		Contrat à la mesure du pied
45	660			Contrat bois façonnés
47	203	87		Contrat bois façonnés
I	616	154		Vente publique en bloc sur pied
K	360	40		Vente publique en bloc sur pied
Y	840			Vente publique en bloc sur pied

AJOURNEMENT (OU SUPPRESSION) :

Année de passage prévue à l'aménagement	Parcelles	Ajournement – suppression	Motifs
2011	70	Ajournement	Coupe sanitaire en 2006
2011	78	Ajournement	Report en 2013

- **PRECISE** que les garants de la bonne exploitation des bois, pour le partage sur pied des bois d'affouage, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied, sont ceux désignés lors du conseil municipal du 05 mai 2008, à savoir :

- **Madame JACQUET, Messieurs SICARD et AMIOTTE.**

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

VII. ENGAGEMENT DE MAINTIEN SUR PIED D'ARBRES BIOS SUR 30 ANS

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Maire expose le projet, à savoir :

Description du projet :

Les arbres de dimensions importantes, et souvent d'âge respectable, présentent potentiellement des intérêts esthétiques et écologiques forts ; leur conservation participe au maintien et au développement de la biodiversité forestière.

Le conseil général de l'Ain a engagé, dans le cadre de la mesure 8 de son livre blanc de la forêt et de la filière bois, une opération destinée à identifier un réseau d'arbres bios remarquables, à forte valeur environnementale, maintenus durablement au-delà de leur âge d'exploitabilité.

Les arbres bios concernés par cet engagement sont retenus en fonction de leur diamètre : 80 cm et plus pour les feuillus, 100 cm et plus pour les résineux. Ils sont précisément localisés, et décrits selon leurs principales caractéristiques, et leur propriétaire s'engage à ne pas les exploiter pendant au moins les 30 prochaines années.

Mise en œuvre dans la forêt communale :

Dans le cadre de ces missions de gestion du patrimoine forestier, l'ONF a identifié sur la forêt communale des arbres qui répondent aux critères retenus pour intégrer le réseau des arbres Bios, que la commune s'engage à maintenir sur pied pendant une durée minimum de 30 ans.

Le conseil général de l'Ain accompagne cet effort de la collectivité en lui attribuant une aide forfaitaire de 88 € par arbres en une fois pour la durée de l'engagement.

Il vous est donc proposé de retenir 15 arbres dans nos forêts pouvant relever de ce projet.

Ceux-ci sont situés au Creux de l'Envers et à Montchanais.

La somme de 1.320,00 € sera inscrite au budget primitif 2011.

◆ DÉLIBÉRATION

ENGAGEMENT DE MAINTIEN SUR PIED D'ARBRES BIOS SUR 30 ANS

VU la note de synthèse,

VU la liste annexée à la présente,

VU le projet de convention,

CONSIDERANT la volonté de la commune de participer au maintien et au développement de la biodiversité forestière en s'engageant à conserver sur pied 15 arbres pour une durée de 30 ans,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- d'engager la commune dans ce projet
- de l'autoriser à signer la convention d'engagement,
- de solliciter une aide auprès du conseil général.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de s'engager au maintien pendant une durée minimum de 30 ans des arbres identifiés par l'ONF, au nombre de 15.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement, à laquelle sont annexées les fiches descriptives et de localisation des arbres concernés.

- **SOLLICITE** une aide auprès du conseil général, au titre de la politique sur les espaces naturels sensibles et de la mesure 8 du livre blanc de la filière bois et de la forêt dans l'Ain, d'un montant de 88 € par arbre, soit 1.320,00 €.

VIII. ORGANISATION DE SEANCES DE CINEMA GRATUITES LE 08 MARS 2011 DANS LE CADRE DE LA JOURNEE DE LA FEMME

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le mardi 08 mars 2011, la mairie de Gex propose un programme d'animations à l'occasion de la Journée de la Femme et notamment deux séances de cinéma, dont l'entrée sera gratuite pour les femmes :

- ✚ 14 h 30 et 20 h 30 : « Potiche », Film de François OZON avec Catherine DENEUVE, Gérard DEPARDEU et Fabrice LUCHINI.

◆ DÉLIBÉRATION

ORGANISATION DE SEANCES DE CINEMA GRATUITES LE 08 MARS 2011 DANS LE CADRE DE LA JOURNEE DE LA FEMME

VU la note de synthèse,

CONSIDERANT la volonté de la commune de mettre en place des animations à l'occasion de la Journée de la Femme,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à organiser deux séances de cinéma gratuites pour les femmes, le mardi 08 mars 2011 à 14 h 30 et 20 h 30, au cinéma club « Le Patio », dans le cadre de la Journée de la Femme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire.

IX. REMBOURSEMENT AUX AGENTS DES FRAIS LIES AUX VISITES MEDICALES DANS LE CADRE D'UN RECRUTEMENT

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Lors de recrutements au sein de la commune, les personnes embauchées sont soumises à des visites médicales d'aptitude physique. Les médecins refusant d'être payés par mandat administratif, exigent le paiement immédiat.

Il convient donc d'établir, à chaque fois, un mandat de paiement pour rembourser, à l'employé ayant subi la visite, le montant des honoraires.

Il vous est proposé d'établir une délibération générale, afin de ne pas avoir à se prononcer au cas par cas.

◆ DELIBERATION

REMBOURSEMENT AUX AGENTS DES FRAIS LIES AUX VISITES MEDICALES DANS LE CADRE D'UN RECRUTEMENT

VU la note de synthèse,

VU le budget primitif 2011,

CONSIDERANT :

- que le personnel recruté est soumis à une visite médicale d'aptitude physique,
- que les médecins, intervenant dans le cadre de ces visites, refusent le paiement par mandat administratif,
- qu'il convient donc de rembourser l'employé des frais qu'il est amené à engager,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que les employés subissant ces visites soient remboursés des frais qu'ils engagent, sur présentation des honoraires qu'ils ont du acquitter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire.

X. ACQUISITION DES PARCELLES AH 331 ET 333 APPARTENANT A LA SCI HAMEAU DE BELLE FERME – RESIDENCE DU DÔME DE CRISTAL PAR CESSION GRATUITE EN BORDURE DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT RD 984^e

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Lors de la délivrance du permis de construire n°001 173 05 J1027 en date du 18 mai 2006, à la SCI Hameau de Belle Ferme résidence du Dôme de Cristal, une cession gratuite de terrain en bordure de la voie de contournement pour y réaliser un cheminement piétonnier entre la gare et Belle ferme, une future deuxième voie montante avait été prévue.

Les parcelles concernant le chemin piétonnier sont : AH 331 et 333 d'une superficie respective de 181 m² et de 988 m².

La commune aura à sa charge les frais d'acte liés à cette acquisition.

◆ DELIBERATION

ACQUISITION DES PARCELLES AH 331 ET 333 APPARTENANT A LA SCI HAMEAU DE BELLE FERME – RESIDENCE DU DÔME DE CRISTAL PAR CESSION GRATUITE EN BORDURE DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT RD 984^e

VU la note de synthèse,

VU l'avis favorable de la commission travaux en date du 18 janvier 2011,

CONSIDÉRANT que la cession gratuite des parcelles AH 331 et 333 d'une superficie respective de 181m² et de 988 m², appartenant à la à la SCI Hameau de Belle Ferme résidence du Dôme de Cristal, permettra la réalisation d'un cheminement piétonnier entre l'ancienne gare et Belle Ferme,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir gratuitement les parcelles AH 331 et 333.

Les frais liés à cette acquisition seront supportés par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'acquérir gratuitement les parcelles AH 331 et 333 d'une superficie respective de 181 m² et de 988 m² appartenant à la SCI Hameau de Belle Ferme résidence du Dôme de Cristal.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

Le revenu cadastral du bien est de 210,00 €.

XI. NOUVELLE DENOMINATION DES RUES DE LYON - DE DERDE ET DE LA PLACE DU TURET

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La commission travaux du 19 octobre 2010 s'est prononcée pour le changement de dénomination de voies de Gex, pour rendre hommage à Messieurs BLANCHARD et Georges CHARPAK, décédés récemment.

Monsieur Francis BLANCHARD a débuté sa carrière de fonctionnaire international en 1947 en rentrant à l'Organisation Internationale des Réfugiés, puis à la création du Haut Commissariat des Nations Unies et en 1951 au BIT. Il en deviendra le directeur général de 1974 à 1989.

Monsieur Georges CHARPAK a débuté sa carrière en 1948 au CNRS comme chercheur dans le laboratoire de physique nucléaire au collège de France, puis en 1959 il rejoint le CERN où il est resté comme physicien jusqu'en 1989. Il a obtenu le prix Nobel de physique en 1992. Il a vécu 14 années à Gex et plus particulièrement au 2027 rue de Paris.

Nous vous proposons de renommer :

- La rue de Lyon : Avenue Francis BLANCHARD
- La rue de Derde et la Place du Turet : Rue Georges CHARPAK

Les ayants droit se sont prononcés favorablement.

Le nombre de logements concernés par ces modifications d'adresses serait de 126 pour la rue de Derde et de 150 pour la rue de Lyon.

◆ DELIBERATION

NOUVELLE DENOMINATION DES RUES DE LYON - DE DERDE ET DE LA PLACE DU TURET

VU la note de synthèse,

VU l'avis favorable de la commission travaux en date du 18 janvier 2011,

VU l'accord des ayants droit,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'honorer messieurs Francis BLANCHARD et Georges CHARPAK, personnes marquantes ayant vécu à Gex, décédés récemment,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer leur nom patronymique aux deux voies ci-dessous :

- La rue de Lyon : Avenue Francis BLANCHARD
- La rue de Derde et la Place du Turet : Rue Georges CHARPAK

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

XII. CONTRIBUTION AUX DEPENSES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis 1997, la contribution obligatoire de la commune de Gex à l'institution privée Jeanne d'Arc, au titre du financement de l'enseignement primaire a régulièrement été augmentée pour parvenir à se conformer aux obligations légales : 396,52 € en 1999, 606,00 € depuis 2007.

Les représentants de l'école Jeanne d'Arc ont souhaité que cette participation soit alignée sur le montant légalement défini, à savoir une somme égale/élève à celle consacrée par la commune à chaque élève de l'enseignement public.

Nous avons donc reconsidéré notre approche du calcul des dépenses de fonctionnement consacrées à l'enseignement primaire et maternelle.

En effet, jusqu'à l'ouverture de la garderie, du centre de loisirs et l'agrandissement de l'école des Vertes Campagnes, l'intégralité des dépenses de fonctionnement des écoles pouvaient être attribuées à la fonction « enseignement ».

Nous n'avions pas, alors, isolé le coût de fonctionnement de la cantine pour ce qui concerne les frais liés aux bâtiments, entretien et chauffage.

Nous avons, donc, considéré, pour déterminer les frais propres liés à l'enseignement :

- les surfaces réellement utilisées pour l'activité scolaire ou excluant notamment les superficies dédiées aux associations et au centre de loisirs aux Vertes Campagnes,
- le temps d'utilisation des bâtiments pour les différentes activités scolaires, garderie, centre de loisirs,
- le temps consacré au ménage, par les agents affectés aux écoles, en distinguant celui nécessaire à l'activité enseignement et celui consacré aux autres activités.

Les dépenses consacrées aux bâtiments et celles d'énergie et d'eau ont pu ainsi être ventilées en fonction des heures d'occupation et des surfaces occupées pour chaque activité.

Les dépenses liées au ménage ont été réparties en fonction des horaires d'occupation de chacune des activités.

Ceci nous conduit en 2009, dernier compte administratif connu, à un montant de 1.001,91 € pour l'école maternelle et 516,87 € pour les primaires.

Sachant que le nombre d'élève accueilli à la rentrée 2010 était de 406 en maternelle, 531 en primaire pour l'enseignement public et de 45 et 120 pour l'enseignement privé.

A noter que, les effectifs sont en baisse par rapport à 2009 (179 élèves au total).

◆ **DÉLIBÉRATION**

CONTRIBUTION AUX DEPENSES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

VU la note de synthèse,

VU le budget 2011,

VU le CA 2009,

CONSIDERANT la demande de l'institution Jeanne d'Arc,

CONSIDERANT le nombre d'élèves relevant de l'enseignement de l'école primaire et maternelle accueillis par celle-ci,

CONSIDERANT les dépenses de fonctionnement consacrées aux élèves de l'enseignement public par la commune de Gex qui s'élevaient en 2009 à 1.001,91 € pour un élève de maternelle et à 516,87 € pour un élève de primaire,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de verser 1.001,91 € par élève de maternelle et 516,87 € par élève de primaire relevant de l'enseignement privé.

Le montant de la dotation sera donc pour l'enseignement privé de :

- 45.086,95 € pour la maternelle (45 élèves)

- 62.024,40 € pour la primaire (120 élèves).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer les dotations selon les propositions de Monsieur le Maire.

Mesdames CHARRE, KAHNERT (procurations), Messieurs REDIER de la VILLATTE, AMIOTTE et GAVILLET se sont abstenus.

XIII. SUBVENTIONS 2011

◆ **NOTE DE SYNTHÈSE**

Le 21 février 2011, la commission des finances s'est réunie et a étudié les différentes demandes de subventions déposées par les associations.

• **REMARQUES** :

Monsieur DUNAND : « Pour ma part, je ne voterai pas la subvention à l'APPAVEC, le représentant de cette association, lors d'une interview réalisée par le Pays Gessien a tenu

des propos inadmissibles à l'égard du personnel. Il y a suffisamment de structures de concertation au sein de l'hôpital pour régler ce type de problèmes ».

Monsieur AMIOTTE : « J'ai rencontré les représentants du personnel, il ne semble pas avoir pris ombrage de cet article, dont l'objet, semble-t-il, était plus de dénoncer le manque de personnel que la défaillance de celui-ci.

Par exemple, à Divonne pour 56 pensionnaires sur 3 étages, il y a 4 agents, les patients étant de surcroît à mobilité de plus en plus réduite. Lorsqu'un agent est absent, je vous laisse imaginer le problème, les présents accumulent les heures pour assurer les tâches et la présence sur la journée ».

Monsieur le Maire : « L'augmentation de la dépendance est prise en charge par le département dans le cadre du GIR, attribution de moyens supplémentaires. Le déficit quantitatif en personnel est patent.

En effet, l'attrait des salaires suisses ne permet pas de rivaliser, nos voisins n'assurant aucune formation mais usant des ressources humaines disponibles à leurs portes. Le « turn over » est conséquent il ne peut que s'accroître avec les projets d'ouverture de structure programmée sur suisse. Il faut absolument que nous parvenions à mettre en place des formations sur place pour répondre à nos besoins ».

Monsieur DUNAND : « Des conventions de gestion entre Tougin et l'établissement de Divonne avaient été mises en place pour régler les problèmes de personnel, mais elles ont leurs limites ; la fusion des 2 structures devrait permettre d'évoluer et d'améliorer ce point. Des efforts considérables ont été faits par l'hôpital pour stabiliser le personnel, notamment par la mise en place d'une crèche d'entreprise, la construction de 26 logements sociaux. Alors qu'il y ait des problèmes, oui, mais il ne faut pas généraliser et jeter l'opprobre sur l'ensemble du personnel ».

◆ DÉLIBÉRATIONS

1) SUBVENTIONS 2011

VU la note de synthèse,

VU le rapport de la commission des finances du 21 février 2011,

VU le budget primitif 2011,

CONSIDERANT les demandes et les éléments produits par les associations,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	TOTAL	SUBV. FONCT.	SUBV. EXCEPT.
SPORT			

Ain Est Athlétisme	800,00	800,00	
Cessy basket pays de Gex	600,00	600,00	
Ferney Gex Natation	1 500,00	1 500,00	
Football Club Cessy-Gex	5 000,00	5 000,00	
Gexoise	4 500,00	4 500,00	
Gex ski club	6 150,00	4 000,00	2 150,00
Gex ski club – Handiski	5 000,00		5 000,00
Gymnastique Volontaire	350,00	350,00	
Judo Club Segny	500,00	500,00	
Mercredis de neige – Pays de Gex	1 000,00		1 000,00
Moto Club	100,00	100,00	
Pétanque Gessienne	2 500,00	2 500,00	
Tennis Club	2 000,00	2 000,00	
Twirling bâton	3 000,00	3 000,00	
Union cycliste Pays de Gex	7 500,00	500,00	7 000,00
USPG Rugby	20 000,00	20 000,00	
SOUS-TOTAUX SPORT	60 500,00	45 350,00	15 150,00
ENTRAIDE ET SOCIAL			
Accueil gessien	2 500,00	2 500,00	
Adil	220,00	220,00	
Aide et secours radio du pays gessien	200,00	200,00	
Amicale animation retraite Tougin	1 800,00	1 800,00	
Amicale des donneurs de sang	350,00	350,00	
Amicale des sapeurs pompiers	0	0	
Animation de quartiers	125 198,00	110 198,00	15 000,00
Club "L'âge d'Or"	420,00	420,00	
Comité des oeuvres sociales	18 200,00	7 000,00	11 200,00
Croix Rouge Française	610,00	610,00	
Equipe entraide du Pays de Gex	200,00	200,00	
Fond solidarité logement	2 000,00	2 000,00	
Jeunes Sapeurs Pompiers Secteur Gex	700,00	700,00	
Noctambus	7 600,00	7 600,00	
Pays de Gex Promotion Animation	5 205,00	5 205,00	
Prévention Routière	137,00	137,00	
Restaurants du cœur	1 000,00	1 000,00	
Secouristes	2 000,00	500,00	1 500,00
Téléthon	800,00	800,00	
SOUS-TOTAUX ENTRAIDE	169 140,00	141 440,00	27 700,00
SCOLAIRE			
CIO Bellegarde	458,00	458,00	
Collège du turet (ski)	3 600,00	3 600,00	
Collège du turet	1 300,00	1 300,00	
Collège du turet SEGPA	300,00	300,00	
Ecole maternelle Parozet	2 000,00	2 000,00	
Ecole maternelle Perdtemps	2 000,00	2 000,00	
Ecole primaire Vertes Campagnes	2 000,00	2 000,00	
Ecole Maternelle Vertes Campagnes	2 000,00	2 000,00	
Ecole primaire Parozet	2 000,00	2 000,00	
Ecole primaire Perdtemps	2 000,00	2 000,00	
Sou des écoles	3 800,00	3 800,00	

Association Accompagnement scolaire VC	1 000,00	1 000,00	
Association sportive CES Turet	1 000,00	1 000,00	
Association sportive Jeanne d'Arc	1 000,00	1 000,00	
SOUS-TOTAUX SCOLAIRE	24 458,00	24 458,00	
CULTUREL			
Batterie fanfare	4 000,00	4 000,00	
Comité des Chevaliers oiseau	6 500,00	6 500,00	
Confrérie du Bleu de Gex	800,00	800,00	
DARX Fantastic	1 000,00		1 000,00
Ecole de musique	17 000,00	17 000,00	
ELFALAPOM	1 200,00		1 200,00
Fonjep	72 460,00	72 460,00	
Groupe théâtral gessien	460,00	460,00	
Maison de l'Europe	160,00	160,00	
Maîtrise du Pays de Gex	1 000,00	1 000,00	
MJC	19 905,00	8 105,00	11 800,00
MJC salaire	36 493,00	36 493,00	
Orchestre à Cordes Pays Gex	500,00	500,00	
Verger Tiocan	276,00	276,00	
SOUS-TOTAUX CULTUREL	161 754,00	147 754,00	14 000,00

ANCIENS COMBATTANTS			
Amicale des anciens combattants	275,00	275,00	
Amicale des anciens chasseurs alpins Rhin et Danube	150,00 150,00	150,00 150,00	
SOUS-TOTAUX ANCIENS	575,00	575,00	0,00
MNT			
MNT	4 400,00	4 400,00	
SOUS-TOTAUX MNT	4 400,00	4 400,00	0,00
TOURISME			
Office du tourisme	117 000,00	114 000,00	3 000,00
SOUS-TOTAUX TOURISME	117 000,00	114 000,00	3 000,00
TOTAUX GENERAUX	537 827,00	477 977,00	59 850,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions ci-dessus.

Mesdames CHARRE, KAHNERT (procurations), Messieurs REDIER de la VILLATTE, AMIOTTE et GAVILLET se sont abstenus.

2) SUBVENTION 2011 – ASSOCIATION APPAVEC

VU la note de synthèse,

VU le rapport de la commission des finances du 21 février 2011,

VU le budget primitif 2011,

CONSIDERANT la demande et les éléments produits par l'Association APPAVEC,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer à l'association APPAVEC une subvention de 200,00 €:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer à l'association APPAVEC une subvention de 200,00 €.

Mesdames COURT, PAYAN, DINGEON, Messieurs GREGGIO et MARCEAU se sont abstenus.

Mesdames BLANCHARD, DECRE, GILLET, ASSENARE, CHAPON, JACQUET, Messieurs DUNAND, PELLETIER, SICARD, DANGUY, ROBBEZ et LEROY ont voté contre.

XIV. PROTECTION FONCTIONNELLE

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La collectivité a l'obligation (article 11 L.83-634 du 13 juillet 1983) d'assurer la protection de ses fonctionnaires.

A ce titre, la collectivité est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions.

Madame le Procureur de la République a engagé, à l'encontre de Monsieur LABASSE Frédéric, une procédure pénale pour harcèlement à l'égard de Madame MARTIN Corinne, pour agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail, susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité.

Il vous est proposé conformément à la Loi d'assurer la protection fonctionnelle de Madame MARTIN Corinne, par l'assistance d'un avocat.

◆ DÉLIBÉRATION

PROTECTION FONCTIONNELLE

VU la note de synthèse,

VU l'article 11 de la Loi du 13 juillet 1983,

VU la demande de Madame MARTIN Corinne,

VU la procédure pénale engagée par Madame le Procureur de la République à l'encontre de Monsieur LABASSE Frédéric, pour harcèlement à l'encontre de Madame MARTIN Corinne,

CONSIDERANT :

- qu'au terme de la Loi il relève de la responsabilité de la commune de protéger ses agents des menaces, violences, voies de fait, injures dont ils font l'objet du fait de leurs fonctions,

- que les faits en l'espèce s'inscrivent dans l'objet de cette protection,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à assurer la protection fonctionnelle de Madame MARTIN Corinne et en conséquence de mandater un avocat pour l'assister lors de la procédure pénale en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à assurer la protection fonctionnelle de Madame MARTIN Corinne.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater un avocat pour assister l'agent au cours de la procédure.

XV. MODIFICATION DE BAUX PLACE DE LA VISITATION

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Deux employés communaux domiciliés 114 rue du Commerce à Gex ont convenu, du fait de leur situation familiale, d'échanger leur logement.

◆ DÉLIBÉRATION

MODIFICATION DE BAUX PLACE DE LA VISITATION

VU les délibérations du 12 novembre 2008 et du 17 décembre 2008 autorisant Monsieur le Maire à signer les baux consentis à Mademoiselle LAMOUR Angélique pour un appartement au 2^{ème} étage de l'immeuble sis 114 rue du Commerce et à Monsieur VIGUÉ Christophe pour un appartement au 1^{er} étage du même immeuble,

VU la demande des agents en date du 07 février 2011 souhaitant un échange d'appartement,

VU les projets de baux joints à la présente,

VU la note de synthèse,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer :

- le bail portant location au profit de Monsieur VIGUÉ Christophe d'un logement sis au 2^{ème} étage de l'immeuble 114 rue du Commerce, comportant trois pièces, d'une superficie réelle de 65 m², avec place de parking, pour un montant de 160,00 €/mois.
- le bail portant location au profit de Mademoiselle LAMOUR Angélique d'un logement sis au 1^{er} étage de l'immeuble 114 rue du Commerce, comportant quatre pièces, d'une superficie réelle de 100 m², avec place de parking, pour un montant de 192,00 €/mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les baux à intervenir.

XVI. CESSION GRATUITE DE LA PARCELLE DE TERRAIN SECTION C 182 CHEMIN DES GALAS – ANCIEN RESERVOIR D'EAU POTABLE A MELLE DE ANTONI BENEDICTE ET MR DE ANTONI JOHANN

Madame Monique DECRE quitte la séance.

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Nous avons examiné ce dossier lors des commissions d'urbanisme et de voirie des 14 octobre, 18 novembre 2007 et 14 janvier 2008, pour la vente de la parcelle C 182 où est installé un ancien réservoir d'eau désaffecté.

Les propriétaires jouxtant celle-ci nous ont transmis des documents attestant qu'ils étaient propriétaires, il s'avère qu'une erreur a été faite lors de la révision du cadastre en 1975, nous attribuant cette parcelle. Nous avons consulté le service des hypothèques par lettre du 8 juillet 2009 et il s'avère bien que la commune n'est pas propriétaire de cette parcelle.

Il faut donc régulariser cette situation car au cadastre elle figure au nom de la mairie. Il vous est proposé de céder gratuitement cette parcelle, les frais d'acte étant à notre charge.

◆ **DÉLIBÉRATION**

CESSION GRATUITE DE LA PARCELLE DE TERRAIN SECTION C 182 CHEMIN DES GALAS – ANCIEN RESERVOIR D'EAU POTABLE A MELLE DE ANTONI BENEDICTE ET MR DE ANTONI JOHANN

VU la note de synthèse,

VU l'avis favorable de la commission travaux du 14 janvier 2009,

VU l'avis des Hypothèques en date du 06 mai 2009,

CONSIDÉRANT que cette parcelle a été attribuée lors de la révision du cadastre en 1975 par erreur à la commune,

Monsieur le Maire propose de céder gratuitement la parcelle C 182 d'une superficie de 335 m² à Mademoiselle DE ANTONI Bénédicte et Monsieur DE ANTONI Johann.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la cession gratuite de la parcelle désignée ci-dessus aux conditions énoncées.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir, toutes les pièces s'y rapportant.

- **DIT** que les frais d'acte seront supportés par la commune

Le revenu cadastral du bien est de 774,00€.

XVII. SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FAÇADES DU CENTRE VILLE DE GEX

Madame Monique DECRE réintègre la séance.

◆ **NOTE DE SYNTHÈSE**

Par délibération en date du 14 juin 2004, la commune a arrêté les modalités d'attribution des subventions pour le ravalement des façades du centre ville.

Rappel le taux de subvention est fixé à 10% du montant des devis TTC présentés avec un plafond de 765 € actualisé suivant l'indice du coût de la construction (référence de l'indice du 2^{ème} trimestre de 2003 valeur 1181,75) indice connu à ce jour 1508,50 soit + 27,65 % ce qui porte le montant de la subvention maximum à 976,52 €.

Ce montant s'appliquera pour toutes demandes durant l'année 2011.

◆ **DÉLIBÉRATION**

SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FAÇADES DU CENTRE VILLE DE GEX

VU la délibération du 14 juin 2004 et du règlement s'y rattachant,

VU l'avis favorable de la commission travaux du 16 février 2011,

VU la note de synthèse,

CONSIDERANT que les travaux de ravalement des façades du centre ville méritent une aide de la ville,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention pour les travaux de ravalement des façades du centre ville rentrant dans le cadre prévu par le règlement d'attribution des subventions d'un montant maximum de 976,52€ pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention pour tout ravalement de façades du centre ville.

- **AUTORISE** monsieur le maire à verser cette subvention à toute demande respectant le règlement.

XVIII. DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE SOLLAR - RENOUVELLEMENT

◆ **NOTE DE SYNTHÈSE**

La Société SOLLAR a réalisé plusieurs opérations de logements sociaux, sur notre territoire, notamment au Parc du Moulin et à Pré Journans, en 2005.

La Société SOLLAR, membre du groupe Logement Français, s'est prononcé pour la nomination de la commune de Gex comme membre du conseil de surveillance.

Monsieur PAOLI a été désigné par le conseil municipal pour représenter la commune puis Monsieur DUNAND le 12 juin 2006.

Le mandat de la commune de Gex, arrivant à son terme en juin 2011, il vous est proposé de le renouveler pour une nouvelle période et de désigner un représentant de la commune.

◆ **DÉLIBÉRATION**

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE SOLLAR - RENOUELEMENT

VU la note de synthèse,

VU l'article L 422-2.1 du Code de la Construction, qui permet le principe d'une prise de participation d'une commune dans le capital social d'une société d'habitation à loyer modéré,

VU l'article L2253-1 du CGCT,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner le représentant de la commune au sein du conseil de surveillance de la Société SOLLAR.

SONT CANDIDATS :

- Monsieur DUNAND Patrice
- Monsieur AMIOTTE Michel

Nombre de conseillers en exercice	: 29
Nombre de conseillers présents	: 25
Nombre de bulletins nuls	: 03
Nombre de suffrages exprimés	: 26

ONT OBTENU :

- Monsieur DUNAND Patrice : 23 voix
- Monsieur AMIOTTE Michel : 03 voix

Monsieur DUNAND Patrice ayant obtenu la majorité des voix est désigné en tant que représentant de la commune au sein du conseil de surveillance de la Société SOLLAR.

XIX. AVENANT A LA CONVENTION GENERALE VILLE DE GEX/MJC

◆ **NOTE DE SYNTHÈSE**

Pour plus de clarté et pouvoir se soustraire aux conditions de paiement des subventions dont le versement est fractionné, exigées par le Trésor Public, il convient de préciser l'article 6.2 de la convention générale entre la ville de Gex et la MJC, concernant les modalités de versement des subventions octroyées à la MJC.

◆ **DÉLIBÉRATION**

AVENANT A LA CONVENTION GENERALE VILLE DE GEX/MJC

VU la note de synthèse,

VU l'avenant à la convention joint à la présente,

VU la convention générale du 16 mai 2005,

CONSIDERANT la nécessité de préciser les modalités de versement de la subvention pour les associations dont le paiement de la subvention est fractionné,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier par avenant l'article 6.2 de la convention générale ville de Gex/MJC comme suit :

Article 6.2 : Modalités de paiement

La Ville de Gex versera ses subventions, comme suit, après délibération et vote par le conseil municipal :

-  La subvention de fonctionnement général sera versée à 100 % en avril,
-  La subvention relative aux salaires sera versée pour 25 % en mars et le solde fractionné chaque mois d'avril à décembre.

Le reste des dispositions demeure inchangé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les modifications proposées par Monsieur le Maire.

XX. AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS VILLE DE GEX/MJC

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

En septembre 2010 a été signé, entre la ville de Gex et la MJC, un contrat d'objectifs arrivé à échéance le 31 décembre 2010.

Après avoir effectué un bilan de ce contrat avec la MJC (point en annexe), il convient de le renouveler dans les mêmes conditions au moins jusqu'au 31 décembre 2011, la politique jeunesse de la ville étant en pleine réorganisation et donc à ce titre la convention d'objectifs devra être revue.

◆ DÉLIBÉRATION

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS VILLE DE GEX/MJC

VU la note de synthèse,

VU le contrat d'objectifs 2008-2010,

VU le bilan joint à la présente,

CONSIDERANT :

- que le contrat d'objectifs entre la ville de Gex et la MJC arrive à son terme le 31 décembre 2010,

- que les objectifs cités dans ce contrat sont partiellement réalisés et donc poursuivis dans leur ensemble, ceux-ci étant :

- Favoriser l'accueil et être accessible à tous,
- Renforcer la relation avec la ville et développer les partenariats,
- Participer à la prévention et à la cohésion sociale,
- Renforcer la compétence dans les domaines scientifique, artistique et culturel,
- Développer le rôle de la MJC sur le territoire.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler le contrat d'objectifs entre la ville de Gex et la MJC, jusqu'au 31 décembre 2011 et de l'autoriser à signer celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de renouveler le contrat d'objectifs entre la ville de Gex et la MJC, jusqu'au 31 décembre 2011.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

XXI. AVENANT A LA CONVENTION SOCIO-CULTURELLE VILLE DE GEX/ANIMATION DE QUARTIERS

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Cette note de synthèse annule et remplace celle que vous avez reçue avec la convocation du conseil municipal du 14 mars 2011.

En effet, une erreur d'appréciation de l'article 4 de la convention socio-culturelle avec l'Animation de Quartiers a été commise, celle-ci est de fait reconductible chaque année, s'il n'y a pas de dénonciation, il n'est donc pas nécessaire de la prolonger.

Néanmoins, les modalités de paiement de la subvention demandent à être spécifiées, ce point demeure ; et donc il convient de clarifier l'article 3.3 de la convention concernant les modalités de paiement.

◆ DÉLIBÉRATION

AVENANT A LA CONVENTION SOCIO-CULTURELLE VILLE DE GEX/ANIMATION DE QUARTIERS

VU la note de synthèse,

VU la convention du 05 février 2007,

CONSIDERANT la nécessité de préciser les modalités de versement de la subvention pour les associations dont le paiement de la subvention est fractionné,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier par avenant l'article 3.3 « modalités de paiement » de la manière suivante :

Article 3.3 : Modalités de paiement

Les modalités de paiement s'effectueront dans le cadre de l'annuité budgétaire.

La ville de Gex versera :

✚ 60 % de la subvention en mars,

✚ 20 % de la subvention en avril,

✚ 20 % de la subvention en juin.

Le reste des dispositions demeure inchangé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier l'article 3.3 comme indiqué ci-dessus.

XXII. CONVENTION FINANCIERE AVEC L'ASSOCIATION USPG RUGBY

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

L'USPG Rugby est subventionnée chaque année par la ville de Gex.

Le versement de sa subvention étant fractionné, il convient d'établir une convention avec l'association et d'y spécifier les modalités de paiement de la subvention octroyée.

◆ DÉLIBÉRATION

CONVENTION FINANCIERE AVEC L'ASSOCIATION USPG RUGBY

VU la note de synthèse,

VU le projet de convention joint à la présente,

CONSIDERANT la nécessité d'établir une convention avec l'association USPG Rugby afin de pouvoir procéder au versement fractionné de la subvention qui lui est octroyée,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention financière avec l'association USPG Rugby.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

XXIII. REGLEMENT DE FORMATION DES AGENTS MUNICIPAUX

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La loi du 19/02/2007, concernant la réforme de la Fonction Publique Territoriale, redéfinit le paysage de la formation professionnelle, qui repose désormais sur le principe de formation « tout au long de la vie ».

Cette nouvelle approche doit répondre à un double objectif :

- Pour la collectivité, disposer d'agents compétents afin d'offrir un service public de qualité.
- Pour les agents, exercer leur fonction avec efficacité, s'adapter à l'évolution de leurs métiers et progresser dans leur carrière. L'agent devient dès lors acteur de son parcours de formation.

Le règlement de formation a pour objectif de présenter le cadre légal et réglementaire de la formation professionnelle dans la Fonction Publique Territoriale et de préciser les modalités d'organisation et de gestion des différentes actions de formation au sein de la mairie de Gex.

Par la suite, un plan de formation tri-annuel traduira les choix politiques et stratégiques de la collectivité en matière de développement des compétences individuelles et collectives.

◆ DÉLIBÉRATION

REGLEMENT DE FORMATION DES AGENTS MUNICIPAUX

VU la note de synthèse,

VU la loi 84-594 du 12/07/1984 relative à la formation professionnelle des agents de la Fonction Publique Territoriale, modifiée par la loi du 19/02/2007.

VU le décret 2007-1845 du 29/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU l'avis du CTP du 09/12/2010,

CONSIDERANT que le règlement de formation (joint en annexe) a pour objet de définir les modalités pratiques encadrant le suivi des actions de formations par les agents de la commune de Gex,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le règlement de formation des agents municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement de formation des agents municipaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit règlement.

XXIV. CREATION D'UN SAS D'ENTREE POUR L'ESPACE PERDTEMPS – DEPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Il a été décidé de créer un sas d'entrée pour l'espace Perdtemps. Le cabinet Architecture 123 représenté par Monsieur VACHETTA a été choisi pour préparer le dossier.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les services d'incendie et de secours, d'accessibilité et du contrôle technique afin de finaliser le projet.

Le dossier a été présenté en commission travaux du 18 janvier 2011.

Tous les documents ayant été mis en conformité, il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de construire correspondant à ces travaux.

◆ DÉLIBÉRATION

CREATION D'UN SAS D'ENTREE POUR L'ESPACE PERDTEMPS – DEPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

VU l'article L2122-21 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la note de synthèse,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de permis de construire pour les travaux de création d'un sas d'entrée pour l'espace Perdtemps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour :

+ DÉPOSER une demande de permis de construire pour les travaux de création d'un sas d'entrée pour l'espace Perdtemps.

+ SIGNER l'autorisation relative à cette opération.

XXV. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ANIMATION DE QUARTIERS POUR LE REMPLACEMENT D'UN AGENT MIS A DISPOSITION PAR LA COMMUNE - ABSENT

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Afin de pallier les absences des agents communaux mis à disposition à l'Animation de Quartier (maladie) et permettre l'encadrement et le maintien des activités de l'accueil de loisirs de l'association, il a été décidé de prendre en charge le coût de remplacement de ces agents et le surcoût engendré par l'embauche d'un animateur supplémentaire pour le départ en camp de février, ceci permettant aux agents communaux de respecter le cadre réglementaire du travail.

D'autre part, la commune prend en charge, pour les vacances de février, le coût de la location du véhicule supplémentaire pour le camp (200 €).

Le montant global de la subvention s'élève à 2.081,86 €.

◆ DÉLIBÉRATION

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ANIMATION DE QUARTIERS POUR LE REMPLACEMENT D'UN AGENT MIS A DISPOSITION PAR LA COMMUNE - ABSENT

VU la note de synthèse,

VU les demandes de l'Animation de Quartiers,

VU le budget 2011,

CONSIDERANT la nécessité de maintenir les activités d'accueil pendant les vacances d'hiver de l'Animation de Quartiers en assurant un encadrement suffisant pour assurer des conditions de sécurité maximum,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2.081,86 € à l'Animation de Quartiers pour financer le remplacement d'un agent mis à disposition par la commune, absent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2.081,86 € à l'Animation de Quartiers.

XXVI. CONVENTION D'OBJECTIFS 2011-2012 AVEC L'OFFICE DE TOURISME

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La signature d'une convention d'objectifs est obligatoire avec tout organisme recevant une subvention d'un montant supérieur à 23.000 €. La subvention à l'Office de Tourisme étant de 114.000 €, la convention d'objectifs étant arrivée à son terme fin

décembre 2010, il vous est donc proposé de délibérer sur le projet de convention définissant les rapports entre cet organisme et la commune.

◆ **DÉLIBÉRATION**

CONVENTION D'OBJECTIFS 2011-2012 AVEC L'OFFICE DE TOURISME

VU la note de synthèse,

VU le projet de convention joint à la présente,

VU le budget 2011,

CONSIDERANT les objectifs assignés à l'Office de Tourisme par la municipalité,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention annexée à la présente pour la période 2011-2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention définissant les rapports entre l'association et la commune.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

XXVII. AMENAGEMENT DE LA LUDOTHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION CAF

◆ **NOTE DE SYNTHÈSE**

Le local municipal, sis au 495 rue des Abattoirs, accueillant la ludothèque, mais aussi l'aide aux devoirs des Vertes Campagnes, nécessite une mise en conformité et un aménagement plus adapté aux activités qui s'y déroulent.

La CAF peut subventionner cet aménagement à hauteur de 12.000 €, plafonné à 60 % de la dépense subventionnable.

Le coût global de cet aménagement (travaux et mobilier) s'élève à 17.943,43 €.

Il vous est donc proposé de solliciter le financement de la CAF.

◆ DÉLIBÉRATION

AMENAGEMENT DE LA LUDOTHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION CAF

VU la note de synthèse,

VU le dossier de demande d'investissement,

VU le budget 2011,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en conformité le local sis au 495 rue des Abattoirs, mis à disposition d'associations de Gex pour des activités d'aide aux devoirs et la ludothèque, et d'aménager ce local en mobilier propre à ces activités,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'aide de la CAF pour l'octroi d'une subvention de 10.766,00 €, calculée au taux de 60 % sur une dépense plafonnée à 17.943,43 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** solliciter l'aide de la CAF pour l'octroi d'une subvention de 10.766,00 €

XIV. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME DU 08 FEVRIER 2011 (MME DINGEON)

Référence	Déposé le	Surface Terrain (m²)	SHON total (m²) SHOB total (m²)	Demandeur	Référence parcellair e	Adresse du terrain	Nature des travaux	Décision
Permis de Construire (5 dossiers)								
PC00117310J1021	29/07/2010	23 970	17 222 m²	ASSETS Architecture	AC 79-491 AD 144-146- 148	Rue de la Foret de Disse – Rue de Parozet	Construction d'un éco- quartier de 230 logements	<u>Avis favorable avec observations</u>

PC00117391J1050-1	31/01/2011	NC	140 m²	KESSELRING Adrien	AT 12-23-24- 26	1 524 rue de la Forêt de Disse	Modification tableau des densités et ajout d'une loggia de 29 m²	<u>Dossier incomplet</u>
PC00117304J1044 -1	17/01/2011	503	28,90 m²	LEFORT & MALLOGGI	E 880	496 rue du Creux du Loup	Transformatio n abri voiture ; Extension hall d'entrée ; Modification intérieur	<u>Dossier annulé</u>
PC0017311J1001	28/01/2011	619	SHOB: 41 m²	CASS Tony	AC 281-284	460 rue de Gex la Ville	Construction d'un abri voiture/ jardin	<u>Avis favorable</u>
PC00117311J1003	31/01/2011	2 971	518 m²	SCI SABRI Hassan	AV 45-75-77- 79-80	962 rue de l'Oudar	Extension atelier de carrosserie ; Construction de bureaux et logement de fonction	<u>Avis favorable</u>
Référence	Déposé le	Surface terrain (m²)	SHON total (m²) SHOB total (m²)	Demandeur	Référence parcellaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Décision
<i>Déclaration Préalable (12 dossiers)</i>								
DP00117311J9001	11/01/2011	746	SHOB: 9,45 m²	DOS REIS PEREIRA Antonio	AW 76	128 rue des Transporteurs	Ouverture de fenêtres et construction abri jardin	<u>Avis défavorable</u>

DP00117311J9002	20/01/2011	NC	SHOB: 16 m²	LACAILLE Aurélie	AC 145	21 rue des Usiniers	Aménagement d'une terrasse/ porche floral	<u>Dossier incomplet</u> RDV à prévoir
DP00117311J9003	20/01/2011	990	Pas de surface créée	LANCET Yohan	AM 13	506 rue de Prébailly	Changement des fenêtres	<u>Avis favorable</u>
DP00117311J9004	21/01/2011	900	SHOB?	BARE René	E 756	466 rue du Creux du Loup	Création d'un couvert	<u>Avis favorable</u>
DP00117311J9005	24/01/2011	435	SHOB: 20 m²	THABARD Philippe	AN 50	604 rue de la Folatière	Construction d'un abri voiture et d'un auvent	<u>Avis favorable</u>
DP00117311J9006	25/01/2011	1 269	Pas de surface créée	LANDOIN Jannine	AM 4	867 rue de Lyon	Isolation par l'extérieur	<u>Avis favorable</u>
DP00117311J9007	28/01/2011	NC	Pas de surface créée	DUMOLLARD Véronique	AI 70	79 rue du Commerce	Ravalement de façade	<u>Avis favorable</u>
DP00117311J9008	27/01/2011	NC	Pas de surface créée	SARL Pelletier	AI 553	150 rue des Terreaux	Modification devanture ; pose d'enseigne et d'un store ; changement porte d'entrée	<u>Avis favorable</u>
DP00117311J9009	28/01/2011	4 004	SHON: 10,31 m²	KISOVEC Françoise	AI 10	213 rue Leone de Joinville	Fermeture de deux balcons	<u>Avis favorable</u>

DP00117311J9010	31/01/2011	380	SHON: 18,5 m²	GARDETTE Gishlaine	AM 156	285 rue Marc Panissod	Installation d'une véranda	<u>Avis favorable</u>
DP00117311J9011	02/02/2011	498	Pas de surface créée	MOTTIER Jean- Daniel	AM 270	276 rue Marc Panissod	Construction d'une balustrade	<u>Avis favorable</u>
DP00117311J9012	03/02/2011	1 269	Pas de surface créée	LANDOIN Janine	AM 4	869 rue de Lyon	Réfection de la toiture	<u>Avis favorable</u>

Questions diverses :

➤ Réfection de la toiture du gymnase du Collège Jeanne d'Arc : L'actuelle toiture en fibrociment va être remplacé courant l'été, par des bacs aciers. L'avis de la Commission d'Urbanisme, concernant la couleur de la toiture, est sollicité.

➔ La Commission demande à ce que la couleur de la toiture soit similaire à celle du Collège.

➤ Ferme Bataillard : M.Vachetta, architecte, souhaite faire une demande pour la construction de garages et d'un mur sur cette parcelle. L'avant projet est présenté à la Commission d'Urbanisme, afin d'obtenir un accord de principe.

➔ L'avant-projet est validé par la Commission d'Urbanisme.

➤ Vente d'un bien immobilier : M.Modoux Didier souhaite vendre une parcelle située au 456 chemin de Monchanais de 1 460 m², qui se situe en zone Naturelle du Plan Local d'Urbanisme. L'estimation notariale a été estimée entre 100 000 et 130 000 €. Toutefois, le propriétaire est prêt à consentir un effort financier. La Commission d'Urbanisme doit préciser si elle se porte acquéreur.

➔ La Commission d'Urbanisme ne se porte pas acquéreur de ce bien.

➤ Installation d'un sas d'entrée de 19,85 m² sur le terrain de M.Salvi / Fuentes : le premier projet a été déposé et refusé par la Commission d'Urbanisme du 11 janvier 2011 puisque le document présenté ne permettait pas de juger son insertion dans le bâti. Depuis un nouveau projet a été proposé.

➔ Avis favorable de la Commission d'Urbanisme.

XV. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE- BÂTIMENTS-TRANSPORTS DU 18 JANVIER 2011 (MR PELLETTIER)

1) VOIRIE

♦ Nouvelles dénominations de rues de Gex.

Lors de la commission travaux du 19 octobre 2010 nous vous avons soumis la dénomination de rues de Gex suite au décès de messieurs Francis BLANCHARD et Georges CHARPAK.

Rappel de la vie des 2 personnages :

Monsieur Francis BLANCHARD a débuté sa carrière de fonctionnaire international en 1947 en rentrant à l'organisation internationale des réfugiés, puis à la création du haut commissariat des Nations Unies et en 1951 au BIT. Il en deviendra le directeur général de 1974 à 1989.

Monsieur Georges CHARPAK a débuté sa carrière en 1948 au CNRS comme chercheur dans le laboratoire de physique nucléaire au collège de France, puis en 1959 il rejoint le CERN où il est resté comme physicien jusqu'en 1989. Il a obtenu le prix Nobel de physique en 1992. Il a vécu 14 années à Gex et plus particulièrement au 2027 rue de Paris.

Nous vous proposons de renommer :

La rue de Lyon : avenue Francis BLANCHARD

La rue de Derde : Rue Georges CHARPAK

Les héritiers des 2 personnes viennent de nous transmettre leurs accords.

Le nombre de logements concernés par ces modifications d'adresses serait de 126 pour la rue de Derde et de 150 pour la rue de Lyon.

La commission émet un avis favorable.

♦ Création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes

L'article 46 de la loi handicap du 11 février 2005 prévoit l'instauration d'une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées dans toutes les communes de 5 000 habitants et plus (article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales).

Cette obligation cours depuis la publication de la loi au journal officiel, soit le 12 février 2005.

L'article L2143-3 du code Général des collectivités territoriales dit que dans les communes de plus de 5 000 habitants il est créé une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics et des transports.

Elle établit un rapport annuel présenté au Conseil Municipal et fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Elle organise également un système de recensement de l'offre de logements accessible aux personnes handicapées.

Lorsqu'elles coexistent, les commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Le maire préside la commission et arrête la liste de ces membres.

Pour ce qui nous concerne nous devons prendre en compte les équipements publics, voirie avec accès des commerces et les Établissements Recevant du Public (ERP) et les logements. Pour les transports cela rentre dans le cadre de la compétence de la communauté de commune du Pays de Gex.

Nous sommes actuellement en consultation pour désigner un bureau d'étude pour le diagnostic et la réalisation du plan de mise en accessibilité des établissements publics (ERP), de la voirie et des espaces publics de la commune. Ce plan concerne 26 ERP, 23 874 m de voirie, 10 000m² de place et 1 220m de cheminement piétonnier.

La commission émet un avis favorable en proposant pour la création de la commission communale d'accessibilité pour la partie communale 3 membres de la commission travaux et 3 membres de la commission urbanisme, pour les personnes extérieures 2 membres de l'association des commerçants et 2 membres de l'association Eclat.

♦ Acquisition des parcelles AH 331 et 333 appartenant à la SCI hameau de Belle Ferme résidence du Dôme de Cristal par cession gratuite en bordure de la voie de contournement RD 984^e.

Lors de la délivrance du permis de construire n° 001 173 05 J1027 délivré le 18 mai 2006 il avait été prévu une cession de terrain en bordure de la voie de contournement pour y réaliser un cheminement piétonnier entre la gare et Belle ferme et une réserve de terrain pour une future deuxième voie montante pour le Conseil général.

Les parcelles nous concernant sont AH 331 et 333 d'une superficie respective de 181m² et de 988m².

Pour le département les parcelles AH 330 et 332 d'une superficie respective de 157m² et 256m²

La commune aura à sa charge les frais d'acte liés à cette acquisition.

La commission émet un avis favorable.

♦ **Présentation de l'esquisse d'aménagement de la place de l'appétit.**

Nous avons examiné lors de la commission du 23 novembre l'esquisse de l'aménagement de la place de l'Appétit réalisée par le cabinet ALEP. Nous avons fait quelques remarques à savoir préciser l'emplacement des conteneurs enterrés, des passages protégés et le chiffrage de cette esquisse.

Rappel de la 1^{ère} esquisse de l'aménagement de la place de l'appétit qui supprime la circulation en bordure des façades coté salle des fêtes en créant 3 niveaux de placettes dégageant ainsi une esplanade sans voiture. Celles-ci sont rejetées sur les bords extérieurs de la place en conservant le même nombre soit 16 emplacements.

Un cheminement piétonnier extérieur permet un accès à chaque niveau de cette place, celui-ci étant élargi pour tenir compte de l'accessibilité.

Pour l'emplacement des conteneurs celui-ci est situé en bordure des escaliers coté salle des Fêtes.

L'aménagement sera réalisé en continuité de la place de la fontaine.

Le coût des travaux au niveau de l'esquisse est estimé à 489 000€ HT soit 584 844,00€ TTC se décomposant en :

Maçonnerie – pierre de taille – VRD pour 439 000€ HT

Serrurerie pour 24 000€ HT

Éclairage pour 26 000€ HT

La commission émet un avis favorable avec les remarques suivantes :

- Mur coté salle des fêtes réalisé également un arrondi,
- Trottoir à supprimer au bas du mur de la place,
- Voir pour le remplacement des platanes,
- Sablage des pierres à prévoir

2) BATIMENT

♦ **Création d'un sas d'entrée avec portes automatiques à l'Espace Perdttemps.**

Nous avons confié au cabinet Vachetta l'étude pour la réalisation d'un sas à l'entrée de l'espace perdttemps afin de limiter les déperditions de chaleur et de faciliter le flux des utilisateurs.

Monsieur Vachetta vient de nous transmettre un avant projet qui comprend :

* 2 accès latéraux de part et d'autre du sas équipé de portes automatiques reliées au lecteur de badge,

La transformation des portes existantes par des portes automatiques,

La mise en place de rideaux de chaleur sur ces accès.

Le montant estimatif des travaux est de 115 000€ TTC à cela s'ajoute le contrôle technique et les honoraires de maîtrise d'œuvre pour un montant de 16 500€ TTC soit un coût global de 131 500€ TTC

La commission émet un avis favorable, monsieur le Maire demande de refaire en même temps la façade avec des matériaux tenant aux UV.

- **REMARQUE :**

Monsieur le Maire précise que l'institution de la commission accessibilité, au terme de la Loi, relève de la Communauté de Communes, celle-ci ayant la compétence transport et aménagement du territoire.

XVII. COMPTES-RENDUS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT-FORÊT DES 30 NOVEMBRE 2010 ET 08 FEVRIER 2011 (MR SICARD)

1) COMPTE-RENDU DU 30 NOVEMBRE 2010

Programme d'actions pour l'année 2011

Le programme proposé (voir annexe) reprend la plupart des actions annuelles habituelles. On notera plus spécifiquement :

- plantations résineux et mise en place de protections: cela concerne une reconstitution de forêt (mélèzes) en Disse où le semis naturel n'a pas donné de bons résultats.

Projet supplémentaire : soutènement de la route forestière du Creux de l'Envers par un ouvrage bois végétalisé

Deux zones de talus amont non stabilisés présentent des dangers dus à des cailloux qui descendent sur la route, ainsi que des suintements d'eau qui produisent des plaques de glace en hiver.

L'ONF propose de pallier à ces problèmes par la mise en place d'ouvrages bois végétalisés, pour un coût total de 10 389 euros.

La commission est favorable dans le principe à ces travaux sur une voie fortement utilisée par les promeneurs, mais sans que cela ne déséquilibre le budget Forêt 2011.

Engagement de maintien sur pied d'arbres anciens

Monsieur PONTIUS présente une proposition d'engagement communal à conserver sur pied un certain nombre d'arbres anciens de diamètre important, afin de maintenir une biodiversité forestière.

En échange de cet engagement sur 30 ans, le Conseil Général verserait à la Commune une somme de 88 euros par arbre.

Une quinzaine d'arbres ont été identifiés répondant à ces critères.

La commission est favorable à signer cet engagement.

Bilan des actions 2010 :

Il est à noter que les travaux de réfection prévus au programme 2010 sur les routes forestières des Fontanettes et de la Place Menoud n'ont pu être effectués, ayant été refusés par la commission des travaux de la Réserve Naturelle (choix des matériaux proposés -pris sur place- non conformes, il faudra faire venir des matériaux de l'extérieur...). Ces travaux seront donc reportés.

Programme des coupes 2011

Il sera transmis plus tard par l'ONF.

Inscription des sentiers au PDIPR

Par suite d'une autre réunion à 19 heures, le point n'a pu être abordé avec un nombre suffisant de participants, il sera repris en début d'année prochaine.

2) COMPTE-RENDU DU 08 FEVRIER 2011

Inscription d'itinéraires de randonnée au Plan départemental

La liste des itinéraires de Gex étant ancienne (mai 1982), le département en demande la réactualisation.

Cela concerne les randonnées à pied, vélo et cheval.

Cette inscription permet principalement une meilleure garantie de pérennisation de ces itinéraires.

Il est proposé de rajouter à la liste existante, encore valable, les itinéraires suivants:

- sentier des Genêts,
- sentier d'interprétation du Journans,
- sentier de la Vie de Chaux,
- la partie du sentier des Gardes en limite d'Echenevex (direction Branveau),
- l'embranchement du chemin forestier rejoignant le chemin du Raffort (vers Echenevex),
- Pré Richard (chemin rural 29) vers Vesancy,
- Champ Regaud (CR 30) vers Vesancy.

Certains chemins ruraux nécessitent un entretien pour que leur usage se maintienne (CR24 : liaison entre haut du Creux du Loup et chemin de la Galeuse).

Peut-on inscrire le tracé de l'ancienne ligne SNCF ?

Pour l'instant seuls 500 mètres à proximité de Jeanne d'Arc seront rendus accessibles, mais l'inscription au PDIPR nécessite l'accord du propriétaire (RFF).

Questions diverses :

- ✿ L'itinéraire du chemin de Servette n'est pas bien balisé, ce qui amène des randonneurs à passer par les champs. Une visite sera faite sur place pour améliorer le balisage.
- ✿ Impact des coupes : certains Gexois trouvent l'impact des coupes de bois excessif. Un article devrait paraître dans l'Echo de Gex pour expliquer les raisons des coupes dans les zones qui ont subi la sécheresse et les attaques de scolytes et, plus largement, le plan de gestion de la forêt.

XVIII. COMPTES-RENDUS DE LA COMMISSION DES FINANCES DES 24 JANVIER 2011 ET 21 FEVRIER 2011 (MR DUNAND)

1) COMPTE-RENDU DU 24 JANVIER 2011

Monsieur le Maire présente le BP en précisant que quelques modifications ont été apportées depuis la commission du 13 octobre 2010.

Les principales portent sur l'investissement et le remboursement de la dette étant donné le montant de la CFG.

Rue Charles Harent : l'inscription de 100 000 € sera probablement insuffisante. Je rappelle que nous avons inscrit cette somme alors que la demande des services s'élevait à 50 000 €.

Jeu de l'Oie : nous proposons de refaire cet arrangement, non pas en mosaïque comme à l'origine mais en résine ou en peinture (30 000 €).

Complément au parcours historique : le terme 'rénovation' n'étant pas approprié, il s'agit bien de complément, notamment en centre-ville, passage de la Chenaillette entre le passage de l'Abondance et la place du Château pour agrémenter cette promenade.

Acquisition d'une œuvre de Monsieur BENOIT-LISON pour 2 500 €, artiste local qui a gracieusement prêté ces œuvres pour la réception des vœux et du repas des aînés.

Ecole de Musique : inscription de crédit pour réaliser une étude sur la possibilité quant à l'utilisation des combles qui permettrait de réaliser 4 petites salles pour des cours individuels (à peu près 100 m²).

Monsieur AMIOTTE : "Quel est le type d'arrosage prévu à Chauvilly ? Être très vigilant car la ville de Ferney a des tas de soucis, tant au niveau de la sécurité que de l'entretien avec le système qu'elle a retenu (le système était réparti sur la pelouse."

Monsieur BELLAMY : "Je suis étonné que l'acquisition de matériel informatique pour l'école de Parozet ne soit pas prévue."

Monsieur BLEAUT : "Elle n'a jamais été demandée."

Monsieur BELLAMY : "Ceci a été évoqué lors d'un Bureau."

Monsieur BLEAUT : "Désolé, je ne m'en souviens pas en ma présence. Je verrai avec Madame BROCC pour cette demande."

Monsieur DANGUY : "L'an dernier, un remblaiement avait été effectué rue de Pitegny, celui-ci était provisoire. Il n'est pas prévu de renforcer les accotements."

Monsieur le Maire : "A vérifier ce qui est prévu route de Mourex et voir avec ST. Les ST ont indiqué que ceci n'avait pas été retenu au BP."

Monsieur DUNAND : "La TLE devient la Taxe d'Aménagement ; elle n'est pas mentionnée au BP."

Madame DINGEON : "La modification prend effet en 2012. Le Conseil municipal doit se prononcer sur ces modalités avant le mois de novembre."

Monsieur le Maire : "Ce point sera examiné en septembre avec la proposition de BP pour se prononcer en octobre."

Monsieur AMIOTTE : "Si les points évoqués sont rajoutés, il faudra modifier la simulation."

Monsieur BLEAUT : "Les sommes rajoutées ne modifiant pas de manière fondamentale la situation financière de la Commune."

La simulation est un outil communiqué pour fournir aux élus une image de l'évolution de la situation. Ce n'est pas un document comptable au sens strict. Maintenant, s'il doit faire l'objet de polémique, nous ne le remettrons plus comme l'a indiqué Monsieur le Maire lors du DOB.

Monsieur AMIOTTE : "Ce n'est rien à faire. Votre secrétaire peut très bien le faire."

Monsieur BLEAUT : "Bien sûr !!"

Monsieur le Maire : "Concernant le fonctionnement, lorsque nous avons des chiffres, je voudrais que l'on soit précis sur ce dont on parle de la part des dépenses relatives aux charges à caractère général dans les dépenses, on les compare aux dépenses réelles de fonctionnement qui ne comprennent pas le virement à la section de fonctionnement qui ne font l'objet d'aucune écriture budgétaire et les dépenses d'ordre tels que les amortissements."

- Les dépenses totales dans ce budget s'élèvent à 11 476 000 €.
- Le virement à 2 678 102 €.
- Les amortissements à 340 000 €.
- Les dépenses réelles s'élèvent à 8 458 €.
- Les dépenses à caractère général à 2 354 847 €, le pourcentage est donc de 27,84 % et non de 20,51 %.
- Pour les charges du personnel à 4 634 631 €, le pourcentage est donc de 54,79 % et non de 40,39 %.

Au 6261, il faudra inscrire 22 000 € pour les frais d'affranchissements qui ont été noté par erreur à la ligne inférieure aux frais de télécommunication. Le crédit inscrit à cette ligne étant ramené à 39 090 €.

Pour les crédits de Jeanne d'Arc, depuis 1997, la contribution obligatoire de la commune de Gex à l'institution privée Jeanne d'Arc, au titre du financement de l'enseignement primaire a régulièrement été augmentée pour parvenir à se conformer aux obligations légales : 396,52 € en 1999 et 606,00 € depuis 2007.

Les représentants de l'école Jeanne d'Arc ont souhaité que cette participation soit alignée sur le montant légalement défini, à savoir une somme égale par élève à celle consacrée par la commune à chaque élève de l'enseignement public.

Nous avons donc reconsidéré notre approche du calcul des dépenses de fonctionnement consacrées à l'enseignement primaire et maternelle.

En effet, jusqu'à l'ouverture de la garderie, du centre de loisirs et l'agrandissement de l'école des Vertes Campagnes, l'intégralité des dépenses de fonctionnement des écoles pouvait être attribuée à la fonction « enseignement ».

Nous n'avions pas, alors, isolé le coût de fonctionnement de la cantine pour ce qui concerne les frais liés aux bâtiments, entretien et chauffage.

Nous avons, donc, considéré pour déterminer les frais propres liés à l'enseignement :

- les surfaces réellement utilisées pour l'activité scolaire ou excluant notamment les surfaces dédiées aux associations et au centre de loisirs aux Vertes Campagnes,
- le temps d'utilisation des bâtiments pour les différentes activités scolaires, garderie, centre de loisirs,
- le temps consacré au ménage, par les agents affectés aux écoles, en distinguant celui nécessaire à l'activité enseignement et celui consacré aux autres activités.

Les dépenses consacrées aux bâtiments et celles d'énergie et d'eau ont pu ainsi être ventilées en fonction des heures d'occupation et des surfaces occupées pour chaque activité.

Les dépenses liées au ménage ont été réparties en fonction des horaires d'occupation de chacune des activités.

Ceci nous conduit en 2009, dernier compte administratif connu, à un montant de 1 001,91 € pour l'école maternelle et 516,87 € pour les primaires.

Sachant que le nombre d'élèves accueillis à la rentrée 2010 était de 406 en maternelle, 531 en primaire pour l'enseignement public et de 45 et 120 pour l'enseignement privé.

A noter que, les effectifs sont en baisse par rapport à 2009 (179 élèves au total).

2) COMPTE-RENDU DU 21 FEVRIER 2011

Monsieur DUNAND propose une fiche de synthèse (doc. 1) reprenant les montants des subventions versées en 2010 et les prévisions pour 2011 ainsi que les répartitions par secteur. Une augmentation est à noter liée principalement aux charges salariales des 3 associations ayant les plus importantes subventions : l'Animation de quartier, la MJC et l'Office de Tourisme.

A - Associations sportives

a) Ecurie du Pays de Gex

Cette année, leur demande est refusée car leur activité est très réduite. Elle comprend la tenue du buffet-buvette lors du forum des associations et il est à noter, également, qu'ils bénéficient d'un local à titre gratuit.

b) Football Club

Augmentation de la subvention de 500 € car c'est un des clubs qui a le plus d'enfants et ils ont peu de réserve de trésorerie.

c) La Gexoise

Augmentation de leur subvention car on compte près de 600 membres à l'heure actuel.

d) Gex ski club

Est inscrite en subvention exceptionnelle, l'aide pour la réfection du chalet, ils demandaient plus car souhaitaient investir dans l'achat d'un chronomètre, cependant il faudrait plutôt réfléchir à un achat groupé avec d'autres associations car peu d'utilisation et gros investissement. On poursuit l'aide pour la réfection du chalet.

e) Handiski

Une demande de 5 500 € est faite, une subvention de 5 000 € est inscrite en exceptionnelle mais une demande de précisions sera faite avant le déblocage de la subvention. Il est signalé, par ailleurs, que dans leur communication il n'y a aucun élément laissant figurer l'aide de la ville (logo ville par exemple). Leur dossier sera réétudié en Commission Sports une fois les éléments complémentaires demandés obtenus. Monsieur DUNAND discutera avec le Maire d'une éventuelle intervention auprès de la CCPG en commission sociale.

f) Mercredis de neige

Avant chapeauté par le Ski club du Jura gessien, un groupe s'est scindé et a créé les Mercredis de Neige – Pays de Gex sans en informer au préalable les financeurs. Cette association siège à Cessy, mais 2/3 des enfants sont de Gex. Des précisions seront demandées avant le versement de la subvention et un courrier sera à faire au Ski club du Jura Gessien sur les raisons de cette scission. Les deux clubs seront rapidement interrogés pour plus de lisibilité.

g) Tennis Club

Ils demandaient une subvention de 21 000 € (réfection du chalet et aménagement du local technique). Il est proposé de doubler la subvention par rapport à 2010 et de passer à 2000 € car il y a eu une hausse importante des adhérents. Pour l'aménagement, un projet chiffré sera demandé qui sera étudié lors d'une commission.

B - Associations œuvrant à l'entraide et au social

a) AGITH

Une première demande qui est refusée car l'association est déjà subventionnée par la CCPG, or le double financement n'est pas légal ; mais aussi par Ferney-Voltaire car l'association y est installée.

b) APPAVEC

Attribution de 200 € mais Monsieur. DUNAND précise qu'il est scandalisé par la campagne de presse menée par l'association contre l'Hôpital de Gex et son personnel. Le maintien ou pas de cette subvention sera discutée avec Monsieur Le Maire.

c) COS

Augmentation de la subvention exceptionnelle liée aux chèques vacances.

d) Secouristes

1 500 € inscrits en exceptionnelle pour pallier à des dépenses liées à un dépannage mais des précisions vont être demandées.

e) Restos du Cœur

Il est proposé 1 000 €, sachant que le CCAS prend en charge certaines dépenses alimentaires (pain) et que si des besoins sont exprimés en cours d'année par l'association la collectivité les étudiera.

f) Association accompagnement scolaire des Vertes Campagnes

Elle accueille beaucoup d'enfants, donc une augmentation de la subvention de 300 à 1 000 € est proposée pour l'achat de fournitures.

g) Animation de Quartiers

Les demandes sont en lien avec ce qui est inscrit dans la convention avec la Commune. Actuellement, des réflexions sont en cours avec l'Adjoint à la jeunesse sur la réorganisation de la politique jeunesse de la ville. Les conventions avec l'Animation de Quartiers et la MJC seront réétudiées. Le bilan de l'association ne sera fourni qu'au moment de l'assemblée générale qui se déroule le 23 février. La commission décide de laisser la somme demandée inscrite, s'il y a des réflexions au conseil municipal des amendements pourront être apportés.

C - Associations culturelles

a) MJC

Poste accueil MJC financé à moitié par la commune, ce poste sera à suivre au niveau des bilans des activités. Ce poste a été voté dans la convention d'objectifs.

19 h 15 : départ de Mme PAYAN.

D - Anciens Combattants

La commission propose d'augmenter les subventions des Anciens Chasseurs Alpains et de Rhin et Danube car elles permettent de financer les gerbes qui coûtent très cher.

E - Office de tourisme

3 000 € pour les animations et 114 000 € pour le fonctionnement, la convention est en cours de renouvellement. Cette augmentation par rapport à 2010 est liée à l'augmentation de la masse salariale mais aussi à un manque à gagner par rapport à la taxe de séjour des résidences de Belleferme (exonération de la taxe les 2 premières années). L'Office de Tourisme a perdu environ 3 000 € que la collectivité a pris en charge.

Monsieur DUNAND précise que les associations à qui l'on verse une subvention de plus de 23 000 € verront lors du Conseil leur convention spécifiée sur les modalités de versement de la subvention car le nouveau percepteur nous demande d'être plus précis sur ce sujet. Cela concerne également les associations qui touchent une subvention inférieure à 23 000 € mais de manière fractionnée, il faut désormais faire une convention spécifiant les conditions de versement de la subvention, ce qui sera le cas pour l'USPG Rugby. Tous les avenants et les conventions seront vus en conseil municipal.

XIX. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION AFFAIRES ECONOMIQUES ET TOURISME DU 03 FEVRIER 2011 (MME PAYAN)

Projets commerciaux

Nous constatons une désertification des activités commerciales du centre-ville. Pourtant, des commerçants recherchent des arcades pour s'installer. Ils sont peut-être dissuadés par le prix des loyers ?

Pourquoi ne pas envisager une aide pour la réfection de façades de ces nouveaux commerçants ainsi que ceux déjà installés (sous condition d'un délai de carence à définir) ?

A définir également jusqu'à quel pourcentage, quel montant ou pourquoi pas une aide pour une enseigne ?

Une équipe de 3 personnes est chargée de la recherche de commerçants susceptibles de s'installer à Gex, il s'agit de Monique JACQUET, Monique DECRE et Isabelle CHAPON.

Nous allons solliciter l'Office de Tourisme pour ajouter ou améliorer des animations sur la Commune.

Nous souhaitons que soient organisées sur le marché de Gex une dizaine d'animations du printemps à fin juin. Nous pouvons demander des contacts auprès de Pierre BATTUT, Directeur de l'Animation de Quartiers, et de Nicolas RENARD, CCPG. En parallèle, un groupe de 2 personnes se charge de voir ce qu'il faudrait mettre en place. Le groupe de travail sera composé de Nathalie ASSENARE et Monique DECRE.

Un budget d'environ 3 500 € doit être prévu.

Nous vous demandons donc de proposer au Conseil municipal le vote d'une subvention de 3 500 € pour l'organisation de ces animations.

Il est envisagé d'instaurer une taxe sur les locaux vacants, ce qui peut inciter les propriétaires à louer ou vendre leur local commercial.

Il faut néanmoins mieux cerner le périmètre et les règles d'application.

Il est abordé l'idée que la Commune achète des superficies commerciales mises en vente par leur propriétaire, ce qui lui permettrait de maîtriser la destination de l'activité commerciale.

Il sera nécessaire, avant toute décision sur ce point, de bien cerner les modalités de mise en place et les possibilités légales.

XIX. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION AFFAIRES SOCIALES DU 15 FEVRIER 2011 (MME MOISAN)

I. JOURNEE DE LA FEMME :

Pendant une semaine, soit du 2 au 8 mars 2011, un tarif spécial pour les femmes sera accordé aux dames présentant un coupon disponible dans l'écho (dans la limite des 120 places disponibles)

Le 8 mars, journée nationale, le programme sera le suivant :

CARRE DES ARTS :

- 9 h 30 : Conférence animée par Madame Anne-Marie PRODON sur le thème « La vie des femmes d'autrefois »
- 10 h 15 : Echange avec le public
- 11 h 00 : Apéritif offert par le CCAS

CINÉMA :

- 14 h 30 & 20 h 30 : 2 séances seront offertes aux 120 premières femmes qui se présenteront au cinéma.

Semaine n° 1		Mercredi 2 mars.	Jeudi 3 mars.	Vendredi 4 mars.	Samedi 5 mars.	Dimanche 6 mars.	Lundi 7 mars.	Mardi 8 mars.
Potiche	Durée 1h 43'					Séances Gratuites		14:30 20:30
Raiponce	Durée 1h 41'	15:00	15:00	15:00	15:00		15:00	
Poupoupidou	Durée 1h 42'		18:30		21:00	14:30	21:00	
Imogène McCarthery	Durée 1h 22'	21:00			17:00		19:00	
La mariée était en noir	Durée 1h 47'			21:00	19:00	21:00		18:00
Une chinoise	VOstf Durée 1h 38'		20:45	19:00		16:30		

II. FETES DES MERES & PERES A LA MAISON DES SAINTS ANGES

Cette année, les membres de la Commission ont fait le choix d'offrir un repas au restaurant aux pensionnaires, à la pizzeria TOF, proche de la Maison des Saints Anges.

La date retenue est le mardi 14 juin 2011.

Deux menus devraient être proposés.

III. BILAN COLIS DE NOËL 2010

Certains membres du Conseil Municipal et de la Commission du CCAS se sont portés volontaires pour aller à la rencontre de nos Aînés à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Les 280 colis ont été distribués le samedi 18 décembre 2010 et étaient composés de la manière suivante :

- ⇒ Cadre photo,
- ⇒ Confiture Bio de la Haute-Savoie,
- ⇒ Pain d'épices Bio,
- ⇒ Porto,
- ⇒ Délice de Guilhem,
- ⇒ Vin blanc Gaillac.

pour un coût total de 7414.35 €.

A cette occasion, l'invitation au repas des Anciens, la fiche d'inscription au plan canicule, la carte de vœux et l'information sur la carte Mémo du CLIC ont été remises.

Monsieur MARCEAU a également fait une visite aux 9 résidents d'Eclat à Pré Journans (GEX) qui ont fort apprécié le geste du CCAS.

Quelques propositions pour les colis 2011 sont faites :

- ⇒ Sac en jute,
- ⇒ Mug.

Mr DANGUY : « Il faudrait regarder sur Internet. »

Mme MOISAN : « Nous ne pouvons pas, nous devons faire les achats chez les commerçants de GEX. »

IV. BILAN REPAS DES ANCIENS 2011

Le repas des Anciens a eu lieu le dimanche 9 janvier 2011 et a accueilli 180 personnes. Les invités et personnes qui ont participées à la bonne organisation de cette journée étaient enchantés.

Le coût de cette manifestation est de 5464.22 € auxquels s'ajoute 79.07 € de SACEM.

V. PIQUE-NIQUE DES PENSIONNAIRES DE LA MAISON DES SAINTS ANGES :

Il aura lieu fin juillet ou début août en fonction des conditions climatiques, au Creux de l'Envers.

La date ne sera communiquée aux résidents que 2 ou 3 jours pour garder l'effet de surprise.

Il est proposé de maintenir le repas : poulet froid/salades diverses, fromage, tartes aux fruits.

VI. COMMISSIONS DES AFFAIRES SOCIALES A LA CCPG :

Le compte-rendu de la Commission du 17/01/2011 est distribué et est disponible au secrétariat du CCAS.

Suite à la Commission d'hier, Madame Monique MOISAN, informe que le point fort est l'augmentation des tarifs pour les foyers ayant un revenu mensuel > 7117 € (2H/heure => 4 h/heure à compter du 1^{er} avril 2011), mais cela ne concerne que très peu de personnes.

Mme COURT : « Il est demandé aux familles ayant des enfants en crèche, de donner dès maintenant les horaires de garde pour septembre 2011 et les mois suivants. Quel est le but, puisque certaines personnes vont avoir leurs horaires de travail modifiés et ne peuvent anticiper ? »

Mme MOISAN : « Ceci doit certainement être pour assurer un taux de remplissage au maximum pour les subventions CAF. »

Mr DANGUY : « Y a-t-il un service de recrutement pour mettre du personnel à disposition des personnes âgées ? »

Mme MOISAN : « Il y a l'ADAPA et le Service Emploi de la CCPG (Mme PETITFRERE) ».

VII. QUESTIONS DIVERSES :

Néant

XX. QUESTIONS DIVERSES

◆ Lecture des décisions :

- ✓ Contrat pour les transports scolaires et du centre de loisirs de la commune de Gex 2011-2013,
- ✓ Contrat de prêt multi-index reconstituable – emprunt de 2.651.000 € auprès de la Caisse d'Epargne,
- ✓ Remboursement par anticipation d'emprunts,
- ✓ Marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en valeur de la place de la Fontaine – avenant n°1,
- ✓ Aménagement de la fontaine des 4 Goulettes et de ses abords lot n°2 serrurerie,
- ✓ Contrat de cession d'un droit d'exploitation de spectacle avec le Groupe Théâtral Gessien le 25 février 2011 au Carré des Arts,
- ✓ Remboursement par anticipation d'emprunts,
- ✓ Contrat d'engagement avec l'association « Tête de Colonne du 1^{er} Régiment de Grenadiers de la Garde Impériale de Dijon » dans le cadre de la fête de l'oiseau 2011,
- ✓ Maîtrise d'œuvre pour la mise en valeur de la place de l'Horloge – esquisse,
- ✓ Contrat de maintenance du réseau de vidéo protection installé sur le territoire communal,
- ✓ Marché de fourniture et de mise en place de matériels pour les manifestations à l'espace Perdtemps,
- ✓ Contrat de cession d'exploitation de spectacle avec l'association « UPERCUT » dans le cadre du carnaval le 15 mars 2011,
- ✓ Création d'une régie d'avance pour les sorties et voyages du conseil municipal des jeunes,
- ✓ Marché d'achat de fournitures électriques sur catalogue,
- ✓ Extension du centre de loisirs – salle d'activités au groupe scolaire des Vertes Campagnes,
- ✓ Entretien des gazons par opération mécanique au complexe sportif de Chauvilly – année 2011,
- ✓ Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue des Usiniers et la rue du Creux du Loup,

- ✓ Mission d'ordonnancement – pilotage – coordination des travaux (O.P.C) – aménagement du complexe sportif Le Turet.

La séance est levée à 21 h 00.

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXÉE AU
LUNDI 11 AVRIL 2011 A 18 H 30.**

Le Secrétaire de Séance,
Patrice DUNAND

Le Maire,
Gérard PAOLI